



**SAGE du bassin versant  
de la Vie et du Jaunay**

**Rapport annuel  
d'activité  
de la Commission Locale  
de l'Eau  
et de la cellule d'animation  
du SAGE**

**Année 2013**



Syndicat Mixte des Marais  
de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>2</b>
<b>1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) .....</b>	<b>4</b>
<b>3. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION.....</b>	<b>10</b>
<b>4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE .....</b>	<b>18</b>
<b>5. SUIVI DES PRATIQUES DE DESHERBAGE DES COLLECTIVITES DU BASSIN .....</b>	<b>25</b>
<b>6. ETUDE « PLANS D' ACTIONS ANTI-EROSION ET QUALITE DE L'EAU » SUR TROIS SOUS-BASSINS VERSANTS PILOTES.....</b>	<b>26</b>
<b>7. ACTIONS DE COMMUNICATION .....</b>	<b>36</b>
<b>8. SUIVI DE LA QUALITE BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU .....</b>	<b>43</b>
<b>9. BILAN FINANCIER (VOIR COMPTE ADMINISTRATIF).....</b>	<b>45</b>
<b>10. ANALYSE – BILAN ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>45</b>
<b>11. ANNEXES.....</b>	<b>47</b>

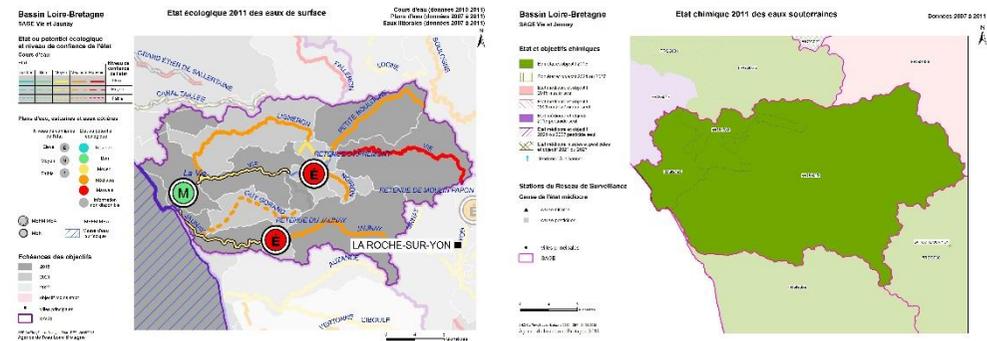
## 1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

### 1.1 LE BASSIN VERSANT ET LES MASSES D'EAU

Le périmètre du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay s'étend sur un **territoire de 780 km<sup>2</sup>** et concerne **37 communes du département de la Vendée**. L'axe principal du réseau hydrographique est le **fleuve côtier La Vie**, d'une longueur de 61 km, qui reçoit comme affluents principaux, en rive droite, La Petite Boulogne et Le Ligneron et, en rive gauche, Le Jaunay. Le bassin versant est marqué par la **diversité des paysages rencontrés d'est en ouest** : bocage, marais doux, marais salés, estuaire, océan atlantique. Deux barrages permettent le stockage de l'eau pour la **production d'eau potable** : le barrage d'Apremont, situé sur la Vie, et le barrage du Jaunay, situé sur le cours d'eau éponyme.

**17 masses d'eau** ont été définies au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. L'évaluation de l'état 2011 montre un maintien de l'atteinte de l'objectif de bon potentiel pour la masse d'eau « Estuaire de La Vie » et de bon état pour les trois masses d'eau souterraines. Par contre, les autres masses d'eau sont toujours dans un état moyen à mauvais.

**45 % des masses d'eau atteignent l'objectif de bon état ou de bon potentiel fixé en 2015**, ce qui reste identique à l'évaluation de 2010.



### 1.2 LE SAGE

Les enjeux du SAGE sont la gestion quantitative de la ressource en eau, la qualité des eaux et la qualité des milieux aquatiques et humides. Le SAGE Vie Jaunay est porté par le **Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**, basé à Givrand (85800). Le Président du Syndicat est M. Jean-Claude MERCERON, Sénateur de la Vendée et Président de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. Cette Commission est composée de 38 membres (collège des collectivités : 19 membres, collège des usagers : 10 membres, collège des services de l'Etat : 9 membres).

L'équipe d'animation du SAGE est constituée de 2,5 Equivalent Temps Plein (ETP) : un poste d'animateur, un demi-poste pour le secrétariat-comptabilité et un poste pour l'étude de définition des plans d'action « anti-érosion et qualité de l'eau » et le tableau de bord du SAGE.

#### Les dates clés du SAGE Vie Jaunay

- ✓ **5 mars 2001** : Arrêté préfectoral fixant le périmètre d'élaboration du SAGE.
- ✓ **12 juillet 2002** : Arrêté préfectoral fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau.
- ✓ **15 juillet 2003** : Réunion instituant la Commission Locale de l'Eau. Le portage du SAGE est assuré par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
- ✓ **2004/2010** : Etudes d'élaboration du SAGE, consultation des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin Loire-Bretagne.
- ✓ **15 septembre 2010 au 15 octobre 2010** : Enquête publique.
- ✓ **10 janvier 2011** : Adoption à l'unanimité du projet de SAGE par la CLE.
- ✓ **1<sup>er</sup> mars 2011** : Approbation par M. le Préfet de la Vendée.
- ✓ **3 mars 2011** : Publication de l'arrêté d'approbation. Le SAGE devient opposable.
- ✓ **2011 – 2015** : Mise en œuvre du SAGE.

## 2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

### 2.1 PARTICIPATION AUX REUNIONS

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie deux fois en 2013 : le 18 février et le 28 octobre.

La Commission Locale de l'Eau compte 38 membres, désignés par arrêté préfectoral, dont la répartition par collège est la suivante :

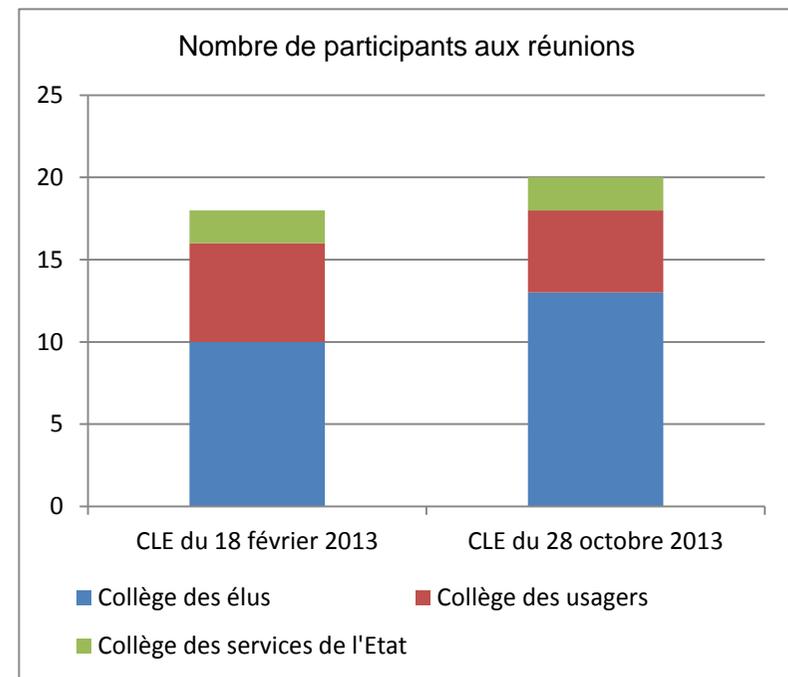
- représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (collège des élus) : 19 membres,
- représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (collège des usagers) : 10 membres,
- représentants de l'Etat et de ses établissements publics (collège des services de l'Etat) : 9 membres.

**Le taux de participation moyen pour l'année 2013 est de 46 % (39 % en 2012) avec un taux de participation variable selon les collèges :**

- collège des élus : 61 % (42 % en 2012),
- collège des usagers : 55 % (idem 2012),
- collège des services de l'Etat : 22 % (17 % en 2012).

Notons que le quorum des 2/3 des membres présents n'était pas requis lors de ces deux réunions. Ce quorum est exigé uniquement pour les délibérations sur les règles de fonctionnement, l'adoption, la modification et la révision du SAGE.

Un certain nombre de partenaires, non membres de la CLE, sont invités aux réunions tout en ne prenant pas part aux votes (Services de l'eau du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Général de la Vendée, Associations Syndicales Autorisées de propriétaires de marais non représentées dans le collège des usagers, SEM Vie, gestionnaire du Port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie, services de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et de la Chambre d'Agriculture de la Vendée).



## 2.2 L'ANNEE 2013 EN RESUME : SYNTHESE DES ACTIONS ET DECISIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

L'année 2013 a été consacrée à la **mise en œuvre du SAGE Vie Jaunay** à travers la réalisation d'actions prévues au Contrat Régional de Bassin Versant (économies d'eau et gestion de la ressource en eau, lutte contre la pollution par les pesticides et l'érosion des sols, restauration des milieux aquatiques...) et au Contrat Territorial aval Vie Jaunay (assainissement des eaux usées domestiques, amélioration des pratiques agricoles...). Ces actions sont portées par différents maîtres d'ouvrage : communes, communautés de communes, Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable, Syndicat Mixte des Marais, Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Chambre d'Agriculture.

- Pour le **Contrat Régional de Bassin Versant**, le Syndicat Mixte des Marais est la structure chef de file : il assure le relais entre le Conseil Régional et les maîtres d'ouvrage et instruit au préalable tous les dossiers d'engagement et de demande de paiement. Au titre de l'année 2013, 38 dossiers de demande d'engagement ont ainsi été transmis au Conseil Régional et 23 dossiers de demande de paiement dont 19 pour le solde. Au 31 décembre 2013, 52 dossiers sont soldés représentant 52 actions différentes répondant aux enjeux du SAGE. Un bilan à mi-parcours a été réalisé afin de préparer un avenant au Contrat initial. Celui-ci a permis de réajuster le montant prévisionnel des actions non engagées et d'intégrer de nouvelles actions au Contrat qui se poursuit jusqu'en 2014.
- **Le Contrat Territorial aval Vie Jaunay** se poursuit également jusqu'en 2014. Financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ce Contrat répond en particulier aux dispositions n° 12 du SAGE « Lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau par une amélioration des pratiques agricoles » et n° 14 « Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine agricole » qui demande à étendre à l'ensemble du bassin les programmes agro-environnementaux de lutte contre les pollutions diffuses.

**En matière de lutte contre les pollutions diffuses**, la Commission Locale de l'Eau a également validé l'étude de définition des plans d'actions « anti-érosion et qualité de l'eau » sur 3 sous-bassins versants pilotes : la Naulière, le Jaunay amont et le Birot pour lesquels trois comités de pilotage ont été mis en place.

**Concernant la gestion quantitative de l'eau**, les premières phases de l'étude de détermination des volumes d'eau prélevables ont été conduites sous l'égide d'un comité technique et d'un comité de pilotage.

**L'animation autour du SAGE** s'est également attachée à **évaluer la mise en œuvre des actions d'ordre réglementaire, d'une part, et agricole, d'autre part.**

- Globalement, on constate une bonne compatibilité des dossiers loi sur l'eau, reçus en 2012, avec l'article 4 relatif à la gestion des eaux pluviales (techniques alternatives, débit de fuite de 5l/s/ha) et l'article 5 relatif à la préservation des zones humides.
- Au niveau agricole, les actions ont prioritairement été orientées autour de la lutte contre les pollutions diffuses (azote et pesticides) dans le cadre des trois Contrats Territoriaux. Pour deux d'entre eux, un bilan sera réalisé en 2014. Les plans d'actions « érosion » permettront de mettre en œuvre des actions complémentaires à l'amélioration des pratiques comme la plantation, la restauration et la gestion de haies, éléments du paysage essentiels pour lutter contre l'érosion.

## 2.3 DOSSIERS SOUMIS A AUTORISATION OU DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

25 dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau ont été communiqués à la CLE pour information. Un dossier a été reçu le 26/12/2013 pour avis. Il concerne une demande d'autorisation pour la création de plan d'eau d'irrigation sur la commune de Maché. Il sera examiné en 2014.

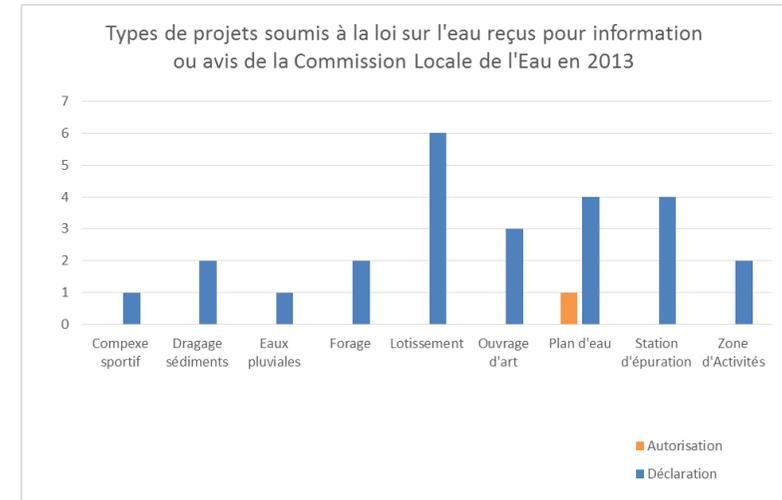
**Trois nouvelles stations d'épuration** ont reçu un récépissé de déclaration :

- La station d'épuration communale d'Apremont de type boues activées d'une capacité de 2 500 EH pour laquelle les exigences de traitement sont conformes à l'article 1 du SAGE et vont au-delà pour le phosphore total (1 mg/l du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et 2 mg/l le reste de l'année). Le milieu récepteur est la Vie aval.
- Deux stations d'épuration de taille plus modeste, de type « Filtres plantés de roseaux » et traitant les effluents :
  - o du Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, situé sur la commune de Saint Révérend, avec traitement tertiaire par saulaie en période d'étiage (capacité de 900 EH, milieu récepteur : Gué Gorand),
  - o du camping « Les prairies du Lac », situé sur la commune d'Apremont (capacité de 1 080 EH, milieu récepteur : ruisseau du Doivy puis Vie aval).

Un dispositif de contrôle des rejets est demandé. Conformément à l'article 2 du règlement du SAGE, il faudra veiller à ce que les résultats de bilan de fonctionnement de ces installations soient transmis à la CLE. L'épandage des boues issues des lagunes de la commune de Saint Etienne du Bois a également fait l'objet d'un récépissé de déclaration.

**Les six projets de lotissements cumulés aux zones d'activités et autres aménagements représentent une surface aménagée de 30,5 ha.**

Les eaux pluviales sont régulées, conformément à l'article 4 du règlement du SAGE, selon des techniques alternatives de types infiltration à la parcelle, noues paysagères et/ou bassin enherbé de faible profondeur pour que la végétation hygrophile puisse s'installer et épurer les eaux pluviales. Notons que les pentes sont plus ou moins douces selon les projets. Les projets sont conçus pour tamponner les eaux jusqu'à une pluie décennale, voire centennale, avec des débits de fuite de l'ordre de 3 à 5,8 l/s/ha (pour deux projets, la valeur retenue est supérieure à la valeur de 5 l/s/ha fixée par l'article 4 du règlement du SAGE). Pour trois projets, il est fait mention de la saturation de la capacité hydraulique et/ou organique de la station d'épuration collective (Le Fenouiller, Saint Christophe du Ligneron, Aizenay). Des investissements sont à réaliser sur le système d'assainissement (station et/ou réseau).



**Quatre projets de plans d'eau** ont reçu un récépissé de déclaration. Ils représentent une surface de **8,3 ha** et un volume de **264 000 m<sup>3</sup>**. Ils sont alimentés, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, soit par les apports du bassin amont et les eaux de drainage, soit par pompage dans un cours d'eau (Jaunay aval, ruisseau des Buzenières, affluent de La Boëre). **Deux forages** d'une profondeur de 80 m (une régularisation et une création) représentant un volume de 8 000 m<sup>3</sup>/an sont destinés à l'alimentation en eau des bâtiments d'élevage. Le SAGE actuel ne règlemente pas les prélèvements.

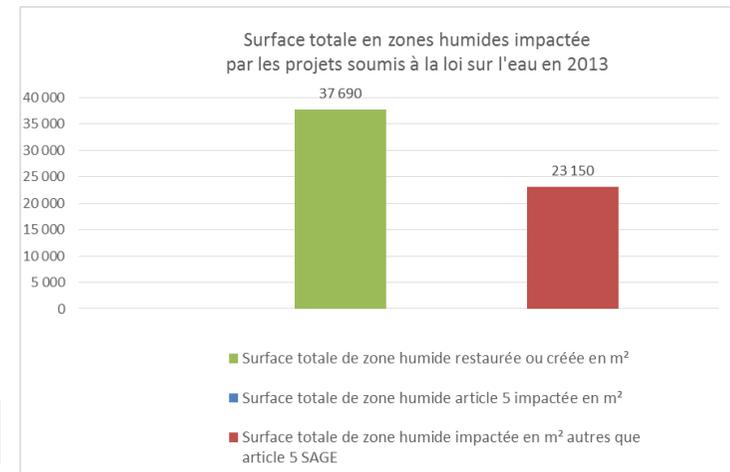
Le dossier de **gestion des eaux pluviales** concerne la commune de Saint Hilaire de Riez qui réalise un bassin de régulation des eaux conformément au schéma directeur des eaux pluviales établi sur la commune. Notons que l'article 3 du règlement du SAGE rappelle l'obligation aux communes de réaliser un zonage des eaux pluviales.

**Les ouvrages d'art** sont des ouvrages routiers de traversée de cours d'eau (Le Roc affluent du Ruth, Le Noiron, Le Lignerion) en remplacement d'ouvrages existants. Les objectifs de continuité écologique sont pris en compte à travers la pose de ponts cadre pour deux ouvrages. Pour le dernier, la buse métallique est consolidée.

**L'opération de dragage des sédiments des ports de plaisance et de pêche de Saint Gilles Croix de Vie** a fait l'objet d'un arrêté complémentaire renouvelant et complétant l'autorisation du dragage initiale.

Aucune zone humide protégée par l'article 5 n'a été détruite.

Par contre, la destruction de 22 500 m<sup>2</sup> de zones humides non cartographiées à l'article 5 a été compensée par la création ou la restauration de 35 720 m<sup>2</sup> de zones humides (dont une surface de 7 500 m<sup>2</sup> concernée par l'article 5). Cette compensation se traduit par la remise en prairies de zones humides actuellement en culture ou en friche, ou encore par la création de basses favorables à l'accumulation de l'eau sur ces espaces et à une alimentation préférentielle par les eaux pluviales.



## 2.4 AUTRES AVIS EMIS

### ○ **Projet de PLAGEPOMI 2014-2019**

Le projet de PLAN de GEstion des POissons MIgrateurs des bassins de la Loire, de la Sèvre niortaise et des côtiers vendéens 2014-2019 a été soumis à l'avis des Commissions Locales de l'Eau. La CLE du SAGE Vie Jaunay a émis un avis auprès de la DREAL des Pays de la Loire le 12 septembre 2013. (Cf. Annexe n° 1).

### ○ **Projet de création d'une unité de méthanisation sur la commune de L'Aiguillon sur Vie**

La Commission Locale de l'Eau s'est prononcée sur ce projet et a transmis son avis au Préfet de la Vendée le 28 février 2013 (Cf. Annexe n° 2).



## 2.5 LES REUNIONS DE LA CLE EN DETAIL

### 2.5.1 CLE DU 18 FEVRIER 2013, GOLF DES FONTENELLES, L'AIGUILLON SUR VIE

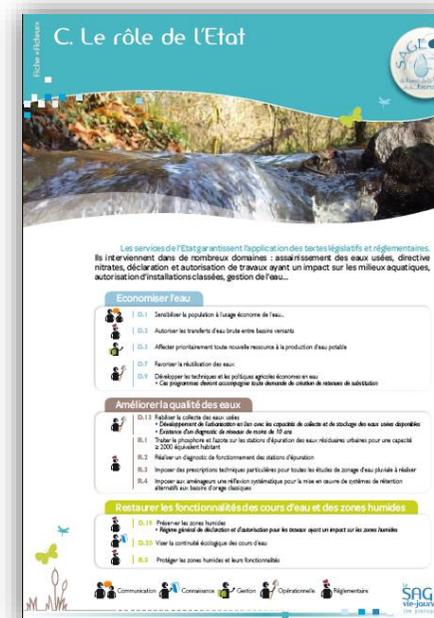
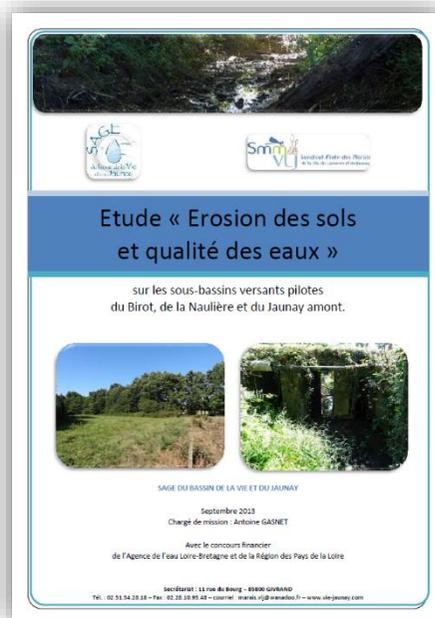
- **Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013** : approbation du bilan technique et financier à mi-parcours et du projet d'avenant au Contrat.
- **Contrat Territorial aval Vie Jaunay** : demande d'évolution des modalités d'attribution des aides agricoles.
- **Budget 2013** : avis favorable sur le budget présenté. Celui-ci est ensuite soumis au vote du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (réunion du 11 avril 2013).
- **Dossier de demande d'autorisation, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, de création d'une unité de méthanisation sur la commune de L'Aiguillon-sur-Vie** : avis sur le projet.
  - M. le Préfet de la Vendée a sollicité l'avis de la CLE par courrier en date du 20 novembre 2012 en raison de l'ampleur du projet, de sa localisation et des réactions qu'il suscite.
  - La Commission Locale de l'Eau a débattu du projet et adopté un avis à l'unanimité des membres présents. Cet avis a été joint au compte-rendu de réunion puis transmis à M. le Préfet de la Vendée le 28 février 2013.
- **Consultation sur le SDAGE Loire-Bretagne** : les membres de la CLE sont informés de la consultation en cours sur les questions importantes et reçoivent le document « Questions importantes et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2016 à 2021 du bassin Loire-Bretagne ».
- **Questions diverses** : Les membres de la CLE sont informés de l'organisation, en partenariat avec les acteurs du bassin, de la Journée Mondiale de l'Eau par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie, le dimanche 17 mars 2013.





## 2.5.2 CLE DU 28 OCTOBRE 2013, GOLF DES FONTENELLES, L'AIGUILLON SUR VIE

- **Etude de définition des plans d'actions « Lutte contre l'érosion des sols et qualité de l'eau »** : présentation et validation de l'étude (diagnostic et plan d'action) réalisée en régie sur les trois sous-bassins versants pilotes du Birot, de la Naulière et du Jaunay amont.
- **Mise en œuvre opérationnelle du SAGE** : présentation des actions agricoles.
- **Mise en œuvre réglementaire du SAGE** : le point sur l'application du règlement.
- **Etat d'avancement des actions 2013.**
- **Programme d'actions 2014 et orientations budgétaires** : validation du programme prévisionnel pour une présentation au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, structure porteuse du SAGE.





### 3. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

Il s'agit ici de préciser les réunions et rencontres organisées par la cellule d'animation du SAGE, au-delà des réunions de la CLE, mais aussi la participation aux réunions locales ou liées à la DCE et au SDAGE, ainsi que les colloques ou journées de formation.

#### 3.1 REUNIONS ORGANISEES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

##### 3.1.1 SUIVI DU CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT VIE JAUNAY 2011-2013 ET PREPARATION DE L'AVENANT

❖ **Le Fenouiller**

→ Le 15 janvier 2013, mairie : rendez-vous avec un élu sur les économies d'eau et la lutte contre les pesticides.

❖ **La Génétouze**

→ Le 17 janvier 2013, mairie : rendez-vous avec les élus, les services et Vendée Eau sur les économies d'eau, la lutte contre les pesticides et la restauration des zones humides ; visite de la station d'épuration communale sur laquelle un dispositif de réutilisation des eaux usées traitées en substitution de l'eau potable a été mis en place pour le lavage des équipements de la station.

❖ **Brétignolles sur Mer**

→ Le 5 février 2013, ateliers techniques : rendez-vous avec le responsable du service espaces verts sur les économies d'eau, la lutte contre les pesticides et la restauration de mares.

❖ **Visite des élus régionaux**

→ Le 30 mai 2013, usine de production d'eau potable du Jaunay et lac du Gué Gorand : présentation du bilan à mi-parcours du CRBV et du projet d'avenant, visite du couloir pédagogique de l'usine et présentation de la problématique de la Jussie et des moyens de lutte sur le lac du Gué Gorand.

❖ **Rencontre des services régionaux**

→ Le 11 juin 2013, Givrand : échanges sur les plans d'actions « Erosion et qualité de l'eau » et les actions agricoles mis en place dans le cadre du SAGE Vie Jaunay.



❖ **Le Poiré sur Vie**

→ Le 8 octobre 2013, sur site : visite des travaux d'aménagement d'une frayère à brochet réalisée par la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

---

### 3.1.2 SUIVI DU SAGE

❖ **Suivi réglementaire du SAGE**

→ Le 10 juillet 2013 : rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

❖ **Suivi opérationnel du SAGE**

→ Le 12 juillet 2013, Chambre d'Agriculture de la Vendée, La Roche sur Yon : réunion sur la mise en œuvre des actions agricoles du SAGE : échanges avec les responsables agricoles et les animatrices des trois Contrats Territoriaux sur les actions menées et envisagées.

---

### 3.1.3 COMMUNICATION

❖ **Groupe communication**

→ Le 17 janvier 2013, Chambre d'Agriculture de la Vendée, La Roche sur Yon : bilan 2012, programme prévisionnel de communication 2013.

→ Le 24 juin 2013, Vendée Eau, Aizenay : point sur les actions en cours.

→ Le 23 septembre 2013, Syndicat Mixte des Marais, Givrand : point sur les actions en cours.

❖ **Formations décentralisées des agents territoriaux organisées avec le CNFPT des Pays de la Loire**

→ Du 15 au 17 avril 2013, mairie de Commequiers : gestion différenciée des espaces verts et espaces naturels.

→ Du 30 septembre au 2 octobre 2013, mairie de La Chaize Giraud : connaissance de la flore locale.

→ Du 16 au 17 octobre 2013, mairie de Saint Christophe du Ligneron : connaissance des plantes vivaces.

❖ **Conseils Municipaux des Jeunes**

→ Le 15 juillet 2013, mairie de Saint Etienne du Bois : bilan de l'action 2012-2013 avec les élues référentes des CMJ ayant participé au projet (Saint Etienne du Bois et Coëx) et le prestataire (Association La Cicadelle).

→ Le 24 octobre 2013, mairie de Coëx : présentation de l'action 2013-2014 auprès des élus référents.

→ Le 11 décembre 2013, mairie de Saint Christophe du Bois : présentation de l'action 2013-2014 au maire et à l'animateur jeunesse.



❖ **Site internet : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)**

→ Le 11 juillet 2013, Givrand : évaluation du site par l'équipe du Syndicat Mixte des Marais.

→ Le 16 juillet 2013, Challans : rendez-vous avec le prestataire en charge de l'hébergement et de la maintenance du site (Grain de Sel).

→ Le 8 novembre 2013, Challans : rendez-vous avec le prestataire en charge de l'hébergement et la maintenance du site (Grain de Sel) pour l'évolution du site.

❖ **Forum local de l'eau sur les économies d'eau**

→ Les 3 et 22 octobre 2013, Syndicat Mixte des Marais, Givrand : réunions de préparation avec les animateurs des SAGE Marais Breton-Baie de Bourgneuf et Auzance-Vertonne ainsi que Vendée Eau.

❖ **Interventions sur le SAGE, sensibilisation sur les enjeux de l'eau**

→ Le 21 novembre 2013, usine de production d'eau potable d'Apremont : présentation du SAGE et du Syndicat Mixte des Marais aux élèves de BTS « Gestion et maîtrise de l'eau » du Lycée des Etablières.

→ Le 23 novembre, La Roche sur Yon : sensibilisation aux enjeux de l'eau et aux économies d'eau envers les responsables des clubs « Action Catholique de l'Enfance » dans le cadre du projet départemental sur l'environnement.

❖ **Formations**

→ Le 30 octobre 2013, Le Mans : formation à l'utilisation de la mallette pédagogique sur l'eau « Ricochets ».

---

### 3.1.4. ETUDE DE DETERMINATION DES VOLUMES D'EAU PRELEVABLES SUR LE PERIMETRE DU SAGE VIE JAUNAY

❖ **Comité technique**

→ Le 4 juin 2013, Vendée Eau, La Roche sur Yon : comité technique n° 1 : méthodologie pour la réalisation de la phase 3 (débits minimums biologiques).

→ Le 20 septembre 2013, mairie de Givrand : comité technique n° 2 : méthodologie de la phase 2.

→ Le 19 novembre 2013, Vendée Eau, La Roche sur Yon : comité technique n° 3 : validation des phases 2 et 3.

❖ **Comité de pilotage**

→ Le 27 juin 2013, Golf des Fontenelles, L'Aiguillon sur Vie : validation de la phase 1.



### 3.1.5 SUIVI DE L'ETUDE DE DEFINITION DES PLANS D' ACTIONS « ANTI-EROSION ET QUALITE DE L'EAU »

#### ❖ **Groupe de travail technique « Erosion », mairie de Givrand**

- Le 19 février 2013 : présentation du diagnostic.
- Le 10 septembre 2013 : présentation des plans d'actions.

#### ❖ **Comités de pilotage locaux : présentation du diagnostic et des plans d'actions**

- Les 25 mars et 26 novembre 2013 : comité de pilotage du sous-bassin versant pilote de la Naulière, mairie de Beaufou.
- Les 28 mars et 26 novembre 2013 : comité de pilotage du sous-bassin versant pilote du Jaunay amont, mairie de Venansault.
- Les 5 avril et 27 novembre 2013 : comité de pilotage du sous-bassin versant pilote du Birot, mairies de L'Aiguillon sur Vie et de Coëx.

#### ❖ **Mise en place de l'action autour de la gestion et de l'amélioration durable du bocage**

- Le 7 mai 2013 : rendez-vous avec le technicien bocage de la Chambre d'Agriculture de la Vendée (échanges techniques sur la semaine de l'arbre et les plans de gestion et d'amélioration durable du bocage).
- Le 23 septembre 2013 : rendez-vous avec la technicienne de la Chambre d'Agriculture chargée du suivi du SAGE (échanges sur les modalités de mise en place de l'action).

## 3.2 AUTRES REUNIONS

### 3.2.1 REUNIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

#### ❖ **Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, structure porteuse du SAGE**

- Le 11 avril 2013, Golf des Fontenelles, L'Aiguillon sur Vie : vote du compte administratif 2012, vote du budget primitif 2013.
- Le 14 novembre 2013, Golf des Fontenelles, L'Aiguillon sur Vie : vote des orientations budgétaires 2014.



### 3.2.2 CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX, SUIVI DES DEMARCHES LOCALES

#### ❖ **Urbanisme**

- Le 21 janvier 2013, mairie de L'Aiguillon sur Vie : lien entre le SAGE et le PLU ; le cas des zones humides.
- Le 24 janvier 2013, communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : atelier environnement-agriculture sur le projet de SCOT.

#### ❖ **Communication**

- Les 4 février et 11 mars 2013, usine d'Apremont : préparation de la journée mondiale de l'eau, conférence de presse.
- Le 17 mars 2013, usine d'Apremont : journée mondiale de l'eau (tenue d'un stand, exposition des photographies du concours photo 2012 « La Vie au fil de l'eau » dans le hall d'accueil de l'usine).
- Le 20 avril 2013, Saint Gilles Croix de Vie : opération Mains Vertes (ouverture des serres municipales au public et présentation des actions des partenaires).
- Les 25 et 26 mai 2013, Saint Hilaire de Riez : festival Energ'éthique (exposition des photos du concours photo 2012 « La Vie au fil de l'eau », tenue d'un stand d'information).

#### ❖ **Développement durable, réduction de l'utilisation des pesticides**

- Le 7 février 2013, Brétignolles sur Mer : journée technique « Gestion de l'herbe », organisée par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en partenariat avec la cellule d'animation du SAGE, à destination des élus et des agents.

#### ❖ **Ressource en eau, projet de réutilisation des eaux usées traitées de la station du Havre de Vie et de substitution des prélèvements estivaux**

- Le 14 février 2013, Givrand : réunion technique.
- Le 6 août 2013, Givrand : réunion technique.
- Le 24 septembre 2013, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : réunion de démarrage de l'étude juridique.
- Le 7 novembre 2013, Givrand : réunion technique.
- Le 2 décembre 2013, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : réunion technique.

#### ❖ **Littoral**

- Le 5 mars 2013, Saint Gilles Croix de Vie : étude « Profils de baignade » portée par la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.
- Les 9 avril, 24 octobre et 28 novembre 2013, capitainerie de Saint Gilles Croix de Vie : comité de suivi des dragages du Port de Saint Gilles Croix de Vie, Capitainerie de Saint Gilles Croix de Vie.

**❖ Zones humides**

- Les 19 mars et 22 avril 2013, mairie de Venansault : aménagement de la zone du Plessis.
- Le 30 août 2013, mairie du Poiré sur Vie : réunion de présentation du projet collectif de méthanisation, échanges sur les zones humides.

**❖ Assainissement**

- Le 20 avril 2013, sur site : inauguration de la station d'épuration de Grand'Landes (panneaux d'information sur le SAGE).
- Le 24 octobre 2013, l'Aiguillon sur Vie : réunion concernant le système d'assainissement communal dans le cadre de l'étude pour la restauration du ruisseau de la Filatoire.

**❖ Cours d'eau (continuité écologique, ouvrages Grenelle, renaturation...)**

- Les 3 juin et 30 octobre 2013, La Chapelle Hermier et Le Poiré sur Vie : comités de pilotage des études continuité sur la Vie amont et le Jaunay amont (présentation et choix des scénarii pour la restauration de la continuité écologique).
- Le 5 juin 2013, Givrand : comité technique pour le suivi de l'étude pour la restauration de trois petits cours d'eau (Le Grenouillet, La Filatoire, La Tuderrière).
- Les 27 juin et 5 novembre 2013, Apremont : comité technique pour le suivi de la chaussée de Gourgeau.

**❖ Agriculture**

- Le 26 juin 2013, Saint Hilaire de Riez : réunion d'échanges sur l'agriculture dans le canton de Saint Gilles Croix de Vie, présentation du SAGE par le Président de l'Association Syndicale des Marais de Saint Hilaire de Riez, membre de la Commission Locale de l'Eau.
- Le 4 octobre 2013, Saint Révérend : comité agricole du Contrat Territorial aval Vie Jaunay : bilan des actions 2013 et programmation 2014.
- Le 5 novembre 2013, Syndicat Mixte des Marais, Givrand : réunion d'échanges avec le responsable agricole et l'animatrice du Contrat Territorial aval Vie Jaunay dans le cadre de l'étude de restauration de trois petits cours d'eau.
- Le 28 novembre 2013, Beaulieu sous La Roche : comité de pilotage agricole du Contrat de Territoire EVE Jaunay amont.

**❖ Programmes de bassin versant**

- Le 18 décembre 2013, usine du Jaunay : comité de pilotage du Contrat de Territoire EVE Jaunay amont.



#### ❖ Aménagement

→ Le 8 juillet 2013, Givrand : rendez-vous avec RTE.

→ Le 12 décembre 2013, Saint Révérend, sur site : rendez-vous avec le Conseil Général de la Vendée et le bureau d'études pour l'aménagement de la piste cyclable (zones humides...).

#### ❖ Industries, Centre d'Enfouissement Technique

→ Le 11 juillet 2013, Coëx : visite de l'entreprise Case New Holland et du procédé d'économie d'eau et de dépollution des eaux de process dans le cadre de l'étude pour la restauration du ruisseau de la Tuderrière et de la communication du SAGE.

→ Les 11 septembre et 11 décembre 2013, Givrand : visite du Centre d'Enfouissement Technique dans le cadre de l'étude pour la restauration du ruisseau du Grenouillet, réunion de travail sur le contenu du cahier des charges de l'étude sur la qualité de l'eau du Grenouillet.

#### ❖ Etude de révision des débits réservés, étude de dangers de barrages

→ Le 18 avril 2013, Vendée Eau, La Roche sur Yon.

→ Le 25 septembre 2013, Vendée Eau, La Roche sur Yon : comité technique pour les barrages d'Apremont et du Jaunay.

→ Les 25 octobre et 16 décembre 2013, communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : comité de pilotage de suivi de l'étude de danger du barrage du Gué-Gorand et de révision du débit réservé.

#### ❖ Inondations

→ Le 14 juin 2013, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : réunion de travail sur l'élaboration du Plan d'Actions et de Prévention des Inondations.

---

### 3.2.3. REUNIONS DEPARTEMENTALES, REGIONALES, DE BASSIN ET NATIONALES

#### ❖ Réunions départementales :

→ Le 28 mai 2013, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, La Roche sur Yon : présentation du SAGE Vie Jaunay à la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN).

→ Les 4 juillet et 2 octobre 2013, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, La Roche sur Yon : réunions de travail pour l'Elaboration du Programme d'Actions Opérationnelles Territorialisées (PAOT) à l'échelle de la masse d'eau Vie amont sous le pilotage du service de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

**❖ Rencontres régionales :**

- Le 27 septembre 2013, Nantes : réunion des animateurs de SAGE des Pays de la Loire organisée par la DREAL des Pays de la Loire.
- Le 15 novembre 2013, Angers : comité de pilotage Zone Non Agricole dans le cadre d'Ecophyto organisée par la DRAAF des Pays de la Loire.
- Le 13 décembre 2013, Lycée agricole de Saint Herblain : Comité Régional d'Organisation et de Suivi Ecophyto : présentation des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Vie Jaunay pour la réduction de l'utilisation des pesticides.

**❖ Rencontres à l'échelle du bassin Loire-Bretagne**

- Le 4 juillet 2013, La Roche sur Yon : comité technique territorial Loire aval et côtiers vendéens organisé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- Le 24 septembre 2013, Orléans : réunion d'information sur le système d'évaluation de l'état des eaux.

## 4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE

### 4.1 LES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

#### 4.1.1 LES CONTRATS TERRITORIAUX

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay est couvert en intégralité par des **Contrats Territoriaux « Pollutions diffuses »**, outils mis en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour faciliter la coordination des actions à l'échelle d'un bassin versant.

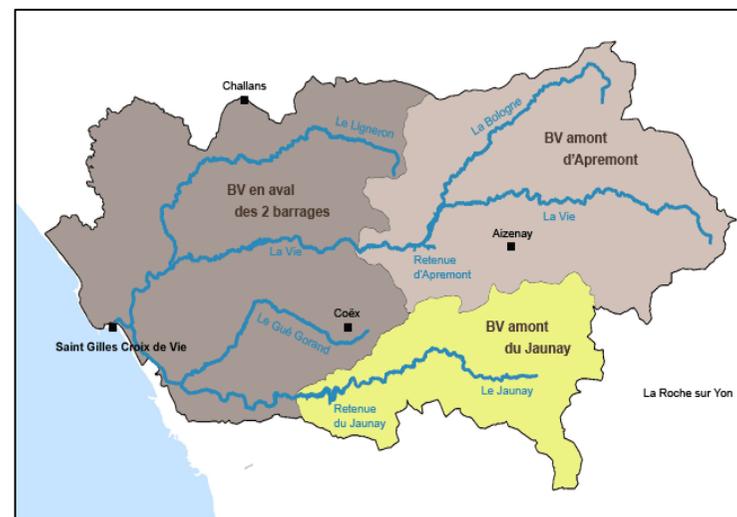
Depuis 2010 et jusqu'en 2014, deux Contrats Territoriaux sont portés, à l'amont du bassin, par les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable. L'objectif est d'agir sur la qualité des eaux des cours d'eau avant leur stockage dans les barrages d'Apremont et du Jaunay et leur potabilisation.

Ces Contrats EVE (Eau Vendée Environnement) sont coordonnés par :

- le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie sur le bassin versant en amont d'Apremont ;
- le SIAEP de la Vallée du Jaunay sur le bassin versant en amont du Jaunay ;
- la Chambre d'Agriculture coordonne et anime le volet agricole de ces deux Contrats.

Sur le bassin aval, le Contrat Territorial se poursuit en 2014. Il est coordonné par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et la Chambre d'Agriculture.

Seul le bassin versant en aval des deux barrages bénéficie d'un **Contrat Restauration Entretien des Rivières et Zones Humides pour la période de 2008 à 2012, prolongé par avenant pour l'année 2013**. Ce Contrat a fait l'objet d'une étude-bilan en 2013 qui se poursuit par l'étude de programmation d'un nouveau Contrat Territorial « Milieux Aquatiques » pour la période de 2015 à 2019. Sur les bassins amont, la compétence « cours d'eau » est du ressort des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie et de la Vallée du Jaunay. Les études préalables aux travaux ont été réalisées en 2013 pour ce qui est des ouvrages Grenelle.



#### 4.1.2 LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT 2011-2013

Ce Contrat est proposé par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour faciliter la mise en œuvre des SAGE approuvés. Signé fin 2011, ce Contrat a fait l'objet en 2013 d'un bilan à mi-parcours afin de déterminer un projet d'avenant. Celui-ci a été adopté par la Commission Locale de l'Eau puis soumis à l'approbation du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais, structure porteuse du SAGE, et validé par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

## 4.2 ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE

## 4.2.1 OBJECTIF N° 1 : OPTIMISER ET SECURISER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	Disposition n° 1 Sensibiliser la population à l'usage économe de l'eau, à l'amélioration de la qualité des eaux et à la préservation des milieux	A.I.1 : Améliorer l'information de l'ensemble de la population du bassin pour élargir la concertation et sensibiliser le public		Lettres de la gestion de l'eau, diffusion du guide pédagogique sur le SAGE, présentoirs à documentation, manifestations tout public	SMMVLJ*-SAGE et collectivités
		A.I.2 : Créer un site Internet pour le SAGE		<a href="http://www.vie-iaunay.com">www.vie-iaunay.com</a>	SMMVLJ-SAGE
		A.I.3 : Diffuser les résultats et encourager les efforts sur les pratiques agricoles		Programmes agricoles des 3 Contrats Territoriaux	Chambre d'agriculture, SMMVLJ-SAGE et SIAEP*
		A.I.4 : Sensibiliser le public scolaire		Programmes pédagogiques sur l'eau dans les écoles	SMMVLJ, SIAEP
		A.I.5 : Identifier et coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins			SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 2 Autoriser les transferts entre bassins versants			Interconnexion à l'échelle de la Vendée	Vendée Eau
	Disposition n° 3 Affecter prioritairement toute nouvelle ressource à la production d'eau potable	A.II.1 : Optimiser la connaissance sur les ressources en eaux souterraines		Recherche sur la commune de Beaufou	Vendée Eau
A.II.2 : Protéger qualitativement et optimiser quantitativement les captages de Commequiers et Notre Dame de Riez			Etudes préalables aux Périmètres de Protection des Captages	Vendée Eau	
Maîtriser les besoins futurs	Disposition n° 4 Réduire les volumes moyens unitaires consommés			Audit des consommations en eau des branchements communaux - Actions par les communes et communautés de communes	Vendée Eau, SMMVLJ-SAGE, communes et CDC
	Disposition n° 5 Réduire les consommations en eau dans les équipements et bâtiments publics	A.II.3 : Encourager l'installation d'équipements économes et/ou réutilisateurs d'eau		Audit des consommations en eau des branchements communaux et intercommunaux	Collectivités
	Disposition n° 6 Réduire les consommations dans les campings	A.II.4 : Encourager la mise en place d'équipements économes en eau dans les campings		Démarche portée par quelques campings dans le cadre du Contrat Territorial aval Vie Jaunay	SMMVLJ, campings, AELB
		A.II.5 : Engager une étude sur la tarification différenciée de l'eau			Vendée Eau
	Disposition n° 7 Favoriser la réutilisation des eaux	A.II.6 : Engager des expérimentations sur la réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, sur des stations tests de taille conséquente		Etude "Ressource en eau"	CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie
	Disposition n° 8 Mise en cohérence des programmes de développement avec les potentialités de la ressource			Dans le cadre de l'élaboration/révision des SCOT	Collectivités
	Disposition n° 9 Développer les techniques et les politiques agricoles économes en eau	A.II.7 : Optimiser les pratiques agricoles économes en eau			Chambre d'Agriculture
Gérer les niveaux d'eau	Disposition n° 10 Optimiser les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques selon une approche globale intégrant l'ensemble des usages et des enjeux	A.II.8 : Définir des objectifs de niveaux d'eau dans les marais		Etudes "Continuité écologique" et étude de détermination des volumes d'eau prélevables sur le périmètre du SAGE Vie Jaunay	SMMVLJ, SIAEP, SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 11 Favoriser la création de retenues de substitution	A.II.9 : Favoriser la création de retenues de substitution aux prélèvements directs dans les cours d'eau en période d'étiage		Etude "Ressource en eau"	CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie

## Ce qui est nouveau en 2013 :

Une étude de **détermination des volumes d'eau prélevables** est réalisée à l'échelle du périmètre du SAGE. Parallèlement, les études de **révision des débits réservés** à l'aval des barrages du Jaunay, d'Apremont et du Gué Gorand sont menées, ainsi que les études sur la **continuité écologique**.

L'ensemble de ces éléments doit permettre de donner à la Commission Locale de l'Eau des bases de travail pour une meilleure adéquation entre la disponibilité de la ressource en eau, les usages et les besoins des milieux aquatiques.

\* SMMVLJ : Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

\* SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

#### 4.2.2 OBJECTIF N° 2 : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX POUR GARANTIR LES USAGES ET LES BESOINS

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Lutter contre l'eutrophisation	Disposition n° 12 Lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau par une amélioration des pratiques agricoles Disposition n° 14 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine agricole	A.III.1 : Etendre et conforter les actions d'amélioration des pratiques issues des programmes EVE à l'ensemble du bassin versant (agriculteurs, collectivités, particuliers)	100 % du bassin versant couvert	Contrat Territorial aval et Contrats Territoriaux amont	SMMVLJ-SAGE, SIAEP Haute Vallée de la Vie et SIAEP Vallée du Jaunay, Chambre d'Agriculture
		A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisées par type d'usagers	Données sur les bassins versants amont	Contrats Territoriaux amont	Chambre d'agriculture
	Disposition n° 13 Fiabiliser la collecte des eaux usées		Selon la programmation des collectivités	Réhabilitation des systèmes d'assainissement par les collectivités (stations et réseaux)	Communes, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération
	Disposition n° 15 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine non agricole	A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisées par type d'usagers	Données pour les 37 communes	Enquête annuelle auprès des collectivités	SMMVLJ-SAGE et SIAEP
A.III.5 : Mettre en place une charte des jardineries		Sur le département de la Vendée	Charte <i>Jardin Eau Naturel</i>	Vendée Eau	
Contrôler les transferts et les ruissellements vers les cours d'eau	Disposition n° 16 Cartographier les zones à fort potentiel érosif	A.III.4 : Cartographier les zones les plus sensibles à l'érosion et au transfert de polluants	Sur le bassin versant	Etude érosion	SMMVLJ-SAGE
Assurer la protection du milieu marin	Disposition n° 17 Protéger le milieu marin	A.III.3 : Inciter à la remise en état des dispositifs d'assainissement individuel défaillants pour les « points noirs » reconnus par les SPANC		Diagnostiques réalisés - Financement possible dans le cadre du 10 <sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Collectivités porteuses des SPANC et Agence de l'Eau
		A.III.11 : Réaliser un diagnostic du port dans le cadre du « programme environnement portuaire »		Diagnostic environnemental	Conseil Général, SEMVIE
	Disposition n° 18 Etudier la richesse biologique de l'estuaire de la vie	A.III.10 : Améliorer la connaissance de la relation du système fleuve-mer et du système côtier en qualité et en quantité		Synthèse des connaissances dans le cadre d'un stage	SMMVLJ
Autres	Autres actions	A.III.6. Encourager l'extension volontaire des bandes enherbées à tous les cours d'eau	Sur les 3 sous-bassins pilotes	Plans d'actions sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.7. Réaliser un inventaire du maillage bocager pour permettre une protection lors de la révision du SAGE	Sur les 3 sous-bassins pilotes	Diagnostic du bocage sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.8. Favoriser l'implantation d'aménagements diffus contribuant au ralentissement des écoulements (talus, haies...)	Sur les 3 sous-bassins pilotes	Plans d'actions sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.9. Accompagner les communes à la réalisation de zonage pluvial par la mise à disposition d'une assistance technique			
		A.III.12. Equilibrer le réseau de surveillance de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant		Réseau de suivi de la qualité biologique et physico-chimique sur l'ensemble du bassin	SMMVLJ, SMMVLJ - SAGE SIAEP

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

**Ce qui est nouveau en 2013 :**

**L'étude de définition des plans d'action « Erosion »** est terminée et a été validée par les Comités de Pilotage locaux et la Commission Locale de l'Eau. **Un diagnostic de la qualité du bocage** a été réalisé et a permis de déterminer les actions permettant de le conforter et le restaurer (plantations, restauration des haies existantes, formation des acteurs de terrain...). De même, le plan d'actions s'intéresse à la protection des cours d'eau par les bandes enherbées et boisées. Leur extension est préconisée.

**Trois sous-bassins versants pilotes sont concernés : la Naulière, le Jaunay amont et le Birot. La démarche est volontaire et basée sur l'adhésion des acteurs locaux.**

#### 4.2.3 OBJECTIF N° 3 : OPTER POUR UNE GESTION ET UNE MAITRISE COLLECTIVE DES HYDROSYSTEMES DE LA VIE ET DU JAUNAY

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Préserver les zones humides et les cours d'eau	Disposition n° 19 Préserver les zones humides	A.IV.5 : Créer, restaurer, entretenir et mettre en valeur les zones humides			
		A.IV.6 : Créer des corridors écologiques entre les zones humides			
	Disposition n° 20 Viser la continuité écologique des cours d'eau	A.IV.1 : Utiliser l'inventaire du réseau hydrographique réalisé par la DDTM en le complétant par un inventaire du petit chevelu			
		A.IV.7 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des marais		Programme du CREZH* 2008 à 2013	SMMVLJ
		A.IV.8 : Diagnostiquer l'état et le rôle hydraulique des ouvrages présents sur cours d'eau et définition d'un programme d'actions		Etudes "Continuité écologique"	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
		A.IV.9 : Engager une action spécifique pour l'équipement de passes à poissons sur les ouvrages infranchissables dans le cadre d'une action concertée en lien avec les niveaux d'eau		Etudes "Continuité écologique"	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
Améliorer la gestion hydraulique et assurer l'entretien des marais		A.IV.12 : Optimiser la gestion des niveaux d'eau pour la création et l'entretien des frayères naturelles		Etudes "Continuité écologique"	SMMVLJ, SIAEP Haute Vallée de la Vie, SIAEP Vallée du Jaunay
		A.IV.10 : Recenser les plans d'eau			
Autres		A.IV.2 : Préserver et pérenniser les modes de gestion agricole extensive des prairies basses et des milieux humides à proximité des cours d'eau			
		A.IV.3 : Actualiser les inventaires des espèces envahissantes et recenser les espèces proliférantes sur l'ensemble du bassin versant		Réalisé sur le bassin aval	SMMVLJ
		A.IV.4 : Définir un plan d'actions cohérent sur le bassin versant pour lutter contre les espèces animales et végétales envahissantes ou proliférantes		Réalisé sur le bassin aval	SMMVLJ
		A.IV.11 : Diagnostiquer, encourager et accompagner l'entretien collectif des réseaux tertiaires des marais		MAE Marais breton	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf
		A.IV.13 : Harmoniser et coordonner les pratiques d'entretien des plans d'eau			

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

#### Ce qui est nouveau en 2013 :

Les études « **Continuité écologique** » arrivent à leur terme et ont fait l'objet d'informations et d'échanges avec les acteurs locaux. Différents scénarii ont été proposés afin de mesurer le gain sur les milieux aquatiques et le bon état des eaux mais aussi l'impact sur les usages. Des choix d'aménagement ont été arrêtés par les comités de pilotages locaux.

Afin de disposer d'une vision d'ensemble, ces études pourront être synthétisées pour une présentation en Commission Locale de l'Eau.

\* CREZH : Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides

#### 4.2.4 OBJECTIF STRATEGIQUE : FAVORISER LES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE LA PRESERVATION DES MILIEUX

Objectif du SAGE	Disposition	Action	Etat d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Maintenir les structures opérationnelles existantes	Disposition n° 21 Maintenir les structures opérationnelles existantes	A.V.1 : Créer une structure administrative de coordination	Réalisé	Syndicat Mixte à la carte	SMMVLJ

	Réalisé
	En cours
	Non réalisé

##### Ce qui est nouveau en 2013 :

Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay devient un **syndicat mixte à la carte**. Le Syndicat élargit son périmètre, jusqu'alors limité au bassin versant aval, à l'ensemble du périmètre du SAGE de la Vie et du Jaunay.

D'un système de conventionnement avec les collectivités du bassin versant mis en place pour le financement de la phase d'élaboration du SAGE, le Syndicat passe à une **adhésion statutaire des collectivités concernées par le SAGE**. L'intérêt est de garantir une stabilité de l'action sur le long terme et une représentation de l'ensemble des communes aux décisions budgétaires et administratives.

#### 4.3 ETAT DES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2015 - EVALUATION 2011

9 masses d'eau sont concernées par l'objectif 2015, 4 atteignent l'objectif selon l'évaluation 2011 : les 3 masses d'eau souterraines et la masse d'eau estuaire de la Vie. 4 masses d'eau n'atteignent pas le bon état ou bon potentiel selon l'évaluation 2011 :

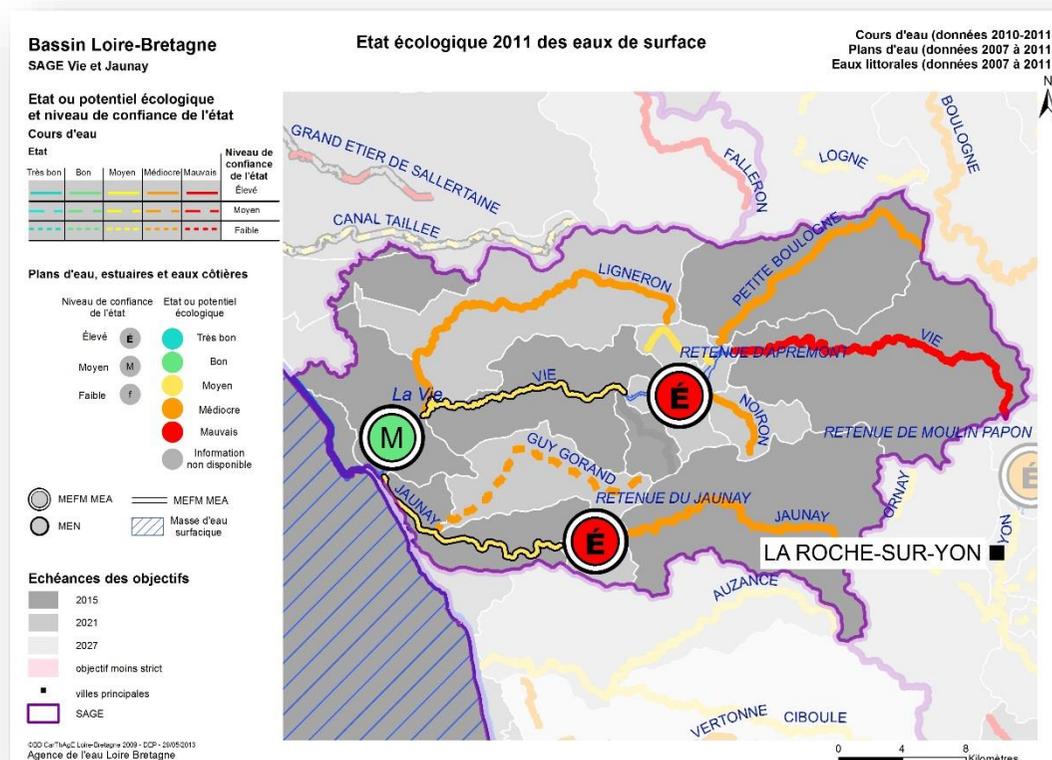
- La Vie et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue d'Aprémont : état mauvais (idem évaluation 2010).
- La Vie depuis la retenue d'Aprémont jusqu'à l'estuaire : l'état est moyen. Cette masse d'eau gagne une classe de qualité.
- La Petite Boulogne et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue d'Aprémont : l'état est médiocre avec un indice de confiance élevé.
- La masse d'eau côtière Nord Sables d'Olonne.

La Tuderrière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vie n'a pas été évaluée en 2011.

**L'ensemble des masses d'eau et cours d'eau font l'objet de Contrats Territoriaux « Pollutions diffuses ».**

La Vie aval et la Tuderrière font l'objet d'un programme d'actions **milieu aquatiques** dans le cadre du Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides porté par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Une étude « continuité écologique » est finalisée sur La Vie amont, les actions en découlant seront intégrées dans le cadre du futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) en cours de préparation par le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie. Ce contrat intégrera également les actions nécessaires à la restauration de La Petite Boulogne.

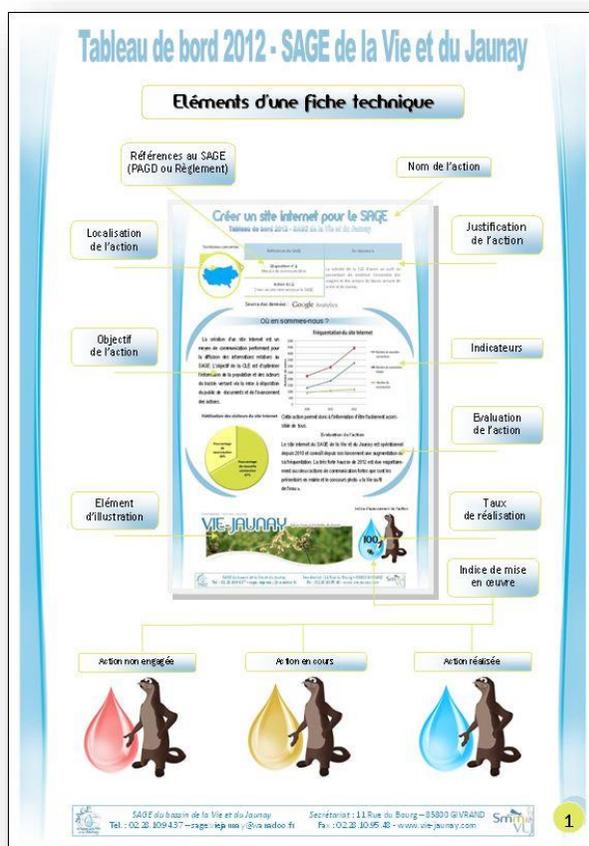


#### 4.4 LE TABLEAU DE BORD DU SAGE

Un tableau de bord commun aux SAGE Loire-Bretagne a été fourni par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, renseigné sur la base des données de 2012, puis transmis au Service Technique de Bassin Loire-Bretagne. Il est présenté en annexe n° 3.

Ces éléments seront inclus dans une démarche plus globale d'évaluation lancée depuis 2013 sous la forme d'un tableau de bord exhaustif de 2010 à 2012.

Ainsi, l'ensemble des éléments (dispositions, actions SAGE et articles) du SAGE de la Vie et du Jaunay sera évalué et permettra son évolution de façon cohérente. Les premiers éléments de ce document ont d'ores et déjà été présentés à la Commission Locale du 28 octobre 2013.



## 5. SUIVI DES PRATIQUES DE DESHERBAGE DES COLLECTIVITES DU BASSIN

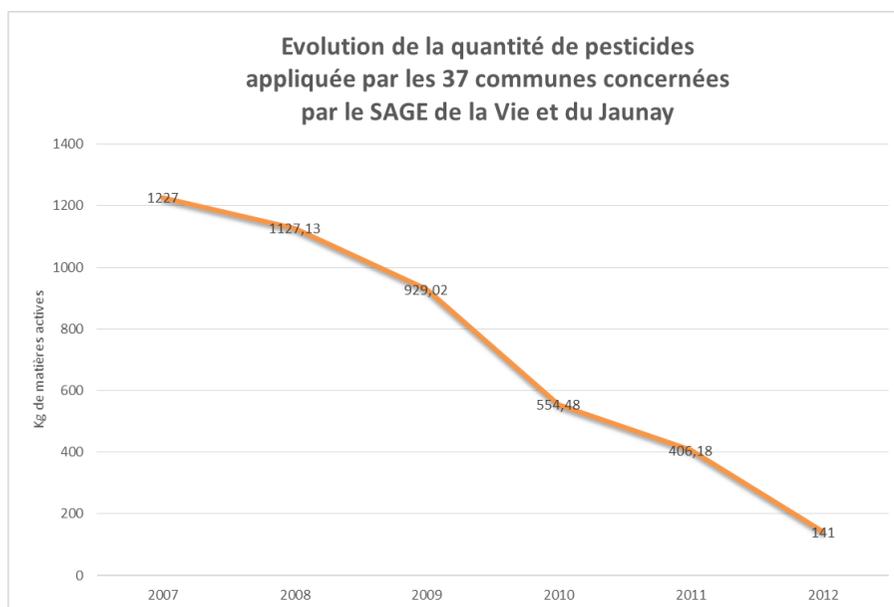
Depuis 2007, un suivi des pratiques de désherbage des collectivités est mené sur le bassin versant par la cellule d'animation du SAGE en partenariat avec les conseillers environnement des bassins d'Apremont et du Jaunay de Vendée Eau.

L'enquête menée en 2013 a permis de mesurer les évolutions en matière de désherbage et de réduction de l'utilisation des pesticides par les 37 communes du bassin versant. **La quantité de matières actives appliquée sur les espaces communaux a ainsi diminué de 88 % de 2007 à 2012 (1 227 kg à 141 kg).**

On peut remarquer que toutes les communes suivent cette tendance de diminution de l'utilisation des pesticides.

En 2012, **trois formations décentralisées** ont été organisées sur le bassin versant avec le CNFPT des Pays de la Loire afin d'accompagner ces évolutions et de renforcer les compétences des agents municipaux des services techniques :

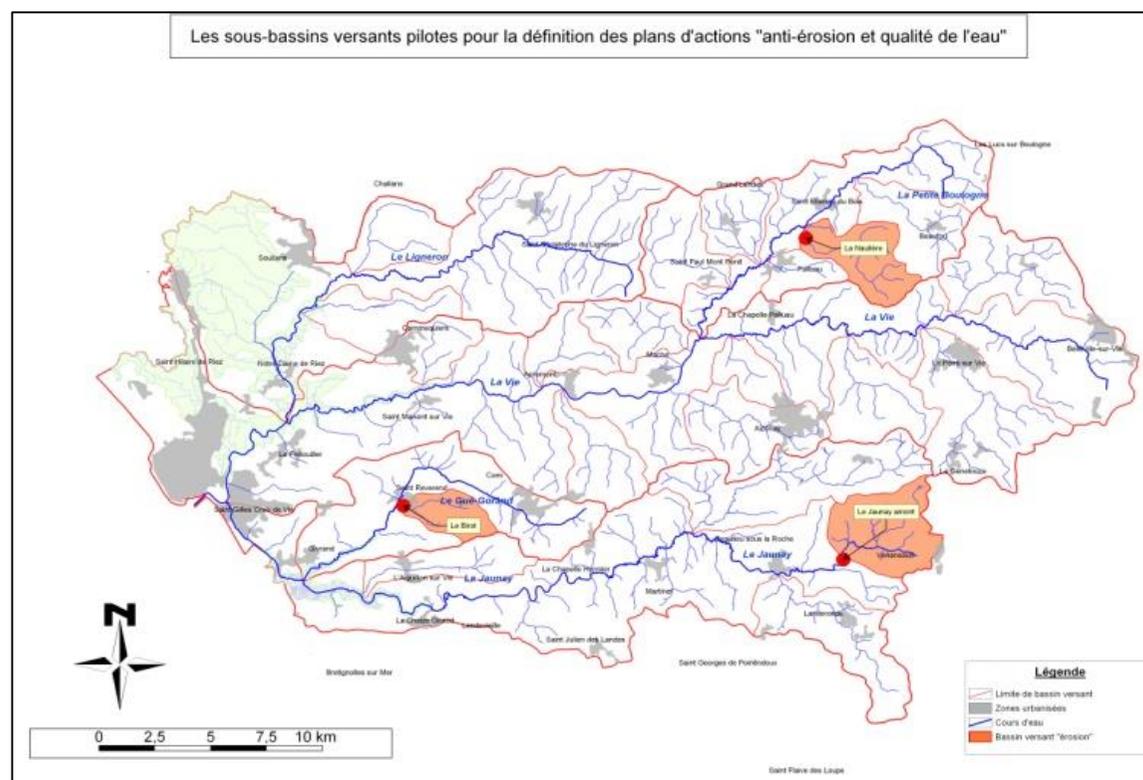
- « Conduite d'un projet de gestion différenciée des espaces verts » à Commequiers du 15 au 17 avril 2013 : 16 agents,
- « Connaissance et utilisation des plantes vivaces » à Saint Christophe du Ligneron du 16 au 17 octobre 2013 : 15 agents,
- « Connaître et reconnaître la flore locale pour préserver la biodiversité » à La Chaize Giraud du 30 septembre au 2 octobre 2013 : 12 agents.



## 6. ETUDE « PLANS D' ACTIONS ANTI-EROSION ET QUALITE DE L'EAU » SUR TROIS SOUS-BASSINS VERSANTS PILOTES

### 6.1. OBJECTIF ET LOCALISATION DES TROIS SOUS-BASSINS VERSANTS PILOTES

Le SAGE prévoit par sa disposition n° 16 et sa fiche action A.III.4, l'évaluation et la cartographie des risques potentiels d'aléa érosif. Cette étude a été menée sur le bassin versant et finalisée en 2011. Pour engager son application concrète, trois sous-bassins versants ont été choisis par la Commission Locale de l'Eau, à titre pilote, sur chacun des trois secteurs géographiques : le sous-bassin de la Naulière sur le bassin amont d'Apremont, le Jaunay amont sur le bassin amont du Jaunay et le bassin du Birot sur le bassin en aval des deux barrages. Sur ces trois sous-bassins, une étude, visant à définir un plan d'actions de lutte contre l'érosion et d'amélioration de la qualité de l'eau, est menée par la cellule d'animation du SAGE.



## 6.2. GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail technique a comme objectif d'avoir une vision d'ensemble de l'étude de manière à assurer une cohérence entre les trois sous-bassins versants pilotes. Il est animé par M. Antoine GASNET, chargé de mission SAGE, et composé des organismes suivants :

- **Collectivités territoriales** : M. Fabrice GARON, animateur du bassin versant de la Vie amont, Vendée Eau ; M. Ludovic PRIOU, technicien de rivière, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ; M. Benjamin HEMION, animateur bassin versant « amont » du Jaunay, Vendée Eau ; Mme Maggy GRILA, Service eau du Conseil Général de la Vendée ; M. Damien MASINSKI, Région Pays de la Loire ; Mme Anne BARBIER, animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
- **Usagers** : Mme Florence PAYRAUDEAU, Chambre d'Agriculture de la Vendée ; M. Dimitri BOURON, Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique ; M. Vincent ROTUREAU, Fédération des chasseurs de Vendée ; Ligue de Protection des Oiseaux.
- **Services de l'Etat** : M. Jean-Claude DUBOS, représentant M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; M. Daniel GILBAUD, DDTM de la Vendée ; M. Frédéric PORTIER, service départemental de l'ONEMA.

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2013. La première réunion a eu lieu le 19 février 2013 et avait pour ordre du jour la présentation des résultats obtenus lors de l'étude érosion des sols effectuée durant l'année 2012.

Une seconde réunion s'est tenue le 10 septembre 2013. Il y était question de la définition des objectifs et des actions (contenu, maîtrise d'ouvrage, phasage et financement) ainsi que de l'avancée de la concertation de terrain.

Le groupe de travail est resté en contact par échanges de mails pour apporter un avis sur les méthodes de restitution de l'étude.

### 6.3. LES COMITES DE PILOTAGE LOCAUX

Pour chaque sous-bassin versant pilote, un comité de pilotage a été constitué afin d'assurer le suivi, l'information et la concertation à l'échelle locale. Ces comités sont animés par M. Antoine GASNET, chargé de mission SAGE, et associent les acteurs locaux comme indiqué ci-dessous :

#### Sous-bassin versant de la Naulière

**Elus :**

M. GADAIS, Maire de Palluau ; M. GUERINEAU, Maire de Beaufou ; M. DOUILLARD, Maire de Saint Etienne du Bois ; M. MANDELLI, Maire du Poiré sur Vie ; M. PLISSON, Président de la Communauté de Communes « Vie et Boulogne » ; M. MORINEAU, Président de la Communauté de Communes du Pays de Palluau ; M. GUILLET, Président du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie.

**Représentants de structures et d'associations :**

Mme RANNOU, Présidente de l'ADEV ; Mme PAYRAUDEAU, Chambre d'Agriculture de la Vendée ; M. BUCHOU, Président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, M. DOUILLARD, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée ; M. GARON, animateur du bassin versant de la Vie amont, Vendée Eau ; M. BRIDONNEAU, technicien de rivière, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ; Mme BARBIER, animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

**Représentants du monde agricole :**

MM. REMAUD, GUILLET et BODIN.

#### Sous-bassin versant du Jaunay Amont

**Elus :**

M. FAVREAU, Maire de Venansault,  
M. CHAILLOT, Président du SIAEP de la Vallée du Jaunay.

**Représentants de structures et d'associations :**

M. SAUZEAU, Service environnement de La Roche-sur-Yon Agglomération ; M. POISSONNET, Président du Club Protégeons la Nature ; Mme BARBERIS, Chambre d'Agriculture de la Vendée ; M. BUCHOU, Président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, M. DOUILLARD, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée ; M. HEMION, animateur du bassin versant du Jaunay amont, Vendée Eau ; Mme BARBIER, animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

**Représentants du monde agricole :**

MM. TESSIER et VERGUCHT.

### Sous-bassin versant du Birot

#### Elus :

Mme TRICHET, Maire de Coëx ; M. NAULET, Maire de L'Aiguillon sur Vie ; M. GUILBAUD, Maire de Saint Révérend ; MM. BRUNELEAU, SIRE et CHATELIER, délégués au Syndicat Mixte des Marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay ; M. BUCHOU, vice-président de la CLE du SAGE Vie et Jaunay.

#### Représentants de structures et d'associations :

Mme RANNOU, Présidente de l'ADEV ; Mme HANQUEZ, Chambre d'Agriculture de la Vendée ; M. BUCHOU, Président de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ; M. DOUILLARD, Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée ;

Mme GIRARD, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ; M. REMAUD, Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ; M. PRIOU, technicien de rivière, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ; Mme BARBIER, animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

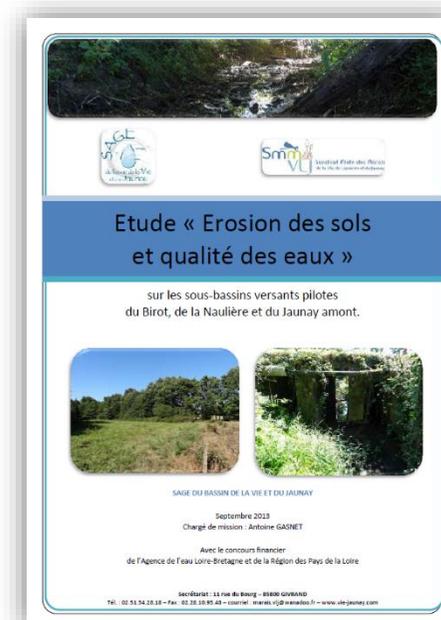
#### Représentants du monde agricole :

Mme RABILLE ; MM. RICHARD et FRUCHARD.

Durant l'année 2013, chacun des comités de pilotage s'est réuni deux fois. Les premières réunions se sont déroulées les 23 et 28 mars 2013 et le 4 avril 2013. L'objectif était de présenter aux acteurs de terrain les résultats du diagnostic « bocage » et « cours d'eau » et des enquêtes sur les pratiques et les attentes, et de s'assurer de la concordance entre les observations techniques de l'étude et les connaissances locales.

Une deuxième réunion a eu lieu les 26 et 27 novembre 2013. Il s'agissait de définir et valider les objectifs et les actions (contenu, maîtrise d'ouvrage, phasage et financement) à mettre en œuvre. Un point sur la concertation de terrain a aussi été fait.

L'étude a été présentée à la Commission Locale de l'Eau le 28 octobre 2013 et validée. Elle a fait l'objet d'un rapport détaillé transmis au groupe de travail technique et aux financeurs (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Conseil Régional des Pays de la Loire).



#### 6.4. DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTION « ANTI-EROSION ET QUALITE DE L'EAU »

L'année 2013 a d'abord été l'occasion de consolider l'étude effectuée en 2012 soit par des relevés de terrain plus fins, soit par de nouvelles rencontres avec les acteurs de terrain.

Ainsi, les ouvrages et busages ont fait l'objet d'une journée de terrain et chaque exploitant des trois territoires concernés a été de nouveau rencontré de manière à les informer personnellement des résultats de l'étude et concevoir avec eux les plans d'actions.

##### **Pour le Jaunay amont :**

- 15 exploitants rencontrés sur 16 en activité sur le territoire,
- 1 commune sur 1 rencontrée.

##### **Pour la Naulière :**

- 21 exploitants rencontrés sur 21 en activité sur le territoire,
- 3 communes sur 4 rencontrées.

##### **Pour le Birot :**

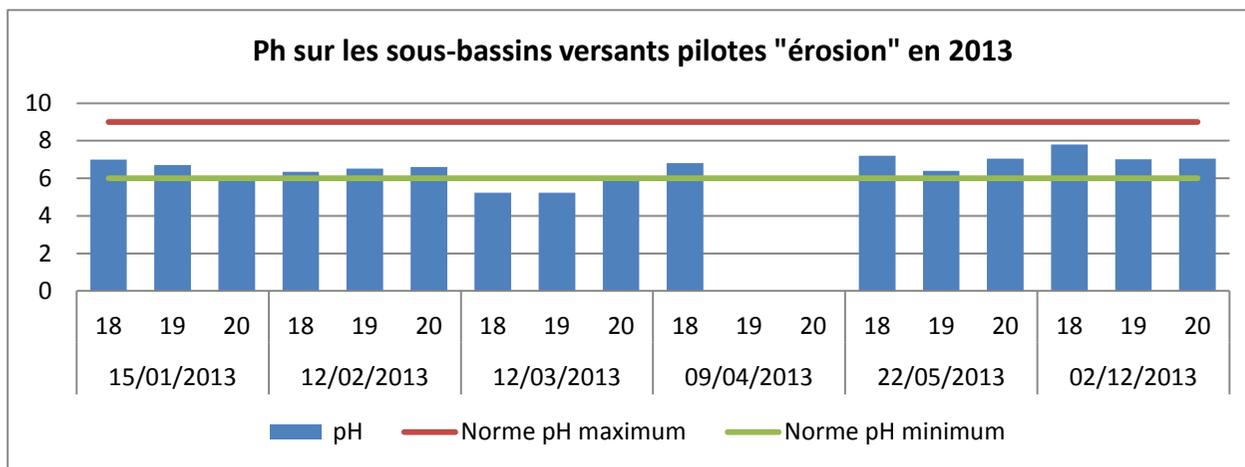
- 14 exploitants rencontrés sur 14 en activité sur le territoire,
- 3 communes sur 3 rencontrées.

Concernant les actions, certaines sont d'ores et déjà engagées :

- 3 projets de plantation sont engagés en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général de la Vendée dans le cadre de la dernière année de la semaine de l'arbre. Ils comprennent 1 079 m de plantation de haies et 1 043 m de restauration de haies,
- 3 plans de gestion et d'aménagement bocager sont proposés dont 1 a trouvé preneur,
- une journée de formation est en cours d'élaboration pour 2014 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la FDCUMA,
- un rendez-vous avec le directeur du golf des Fontenelles a abouti à la reprise du piégeage des ragondins et rats musqués sur le golf.

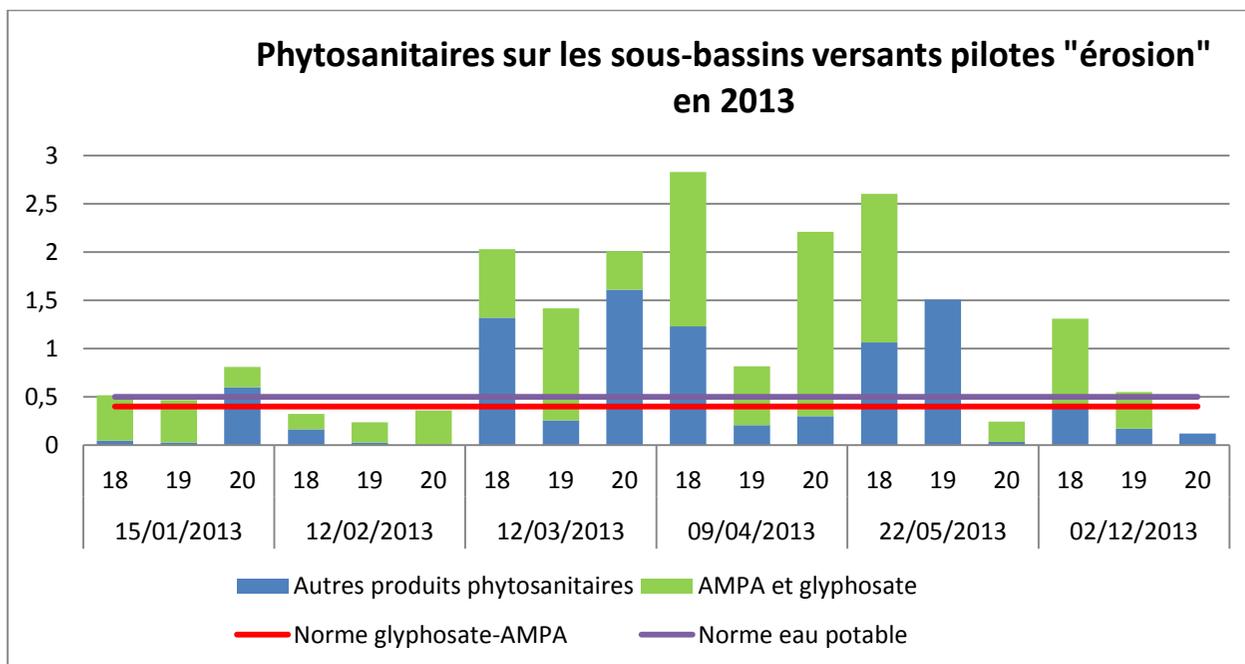


## RESULTATS 2013 :

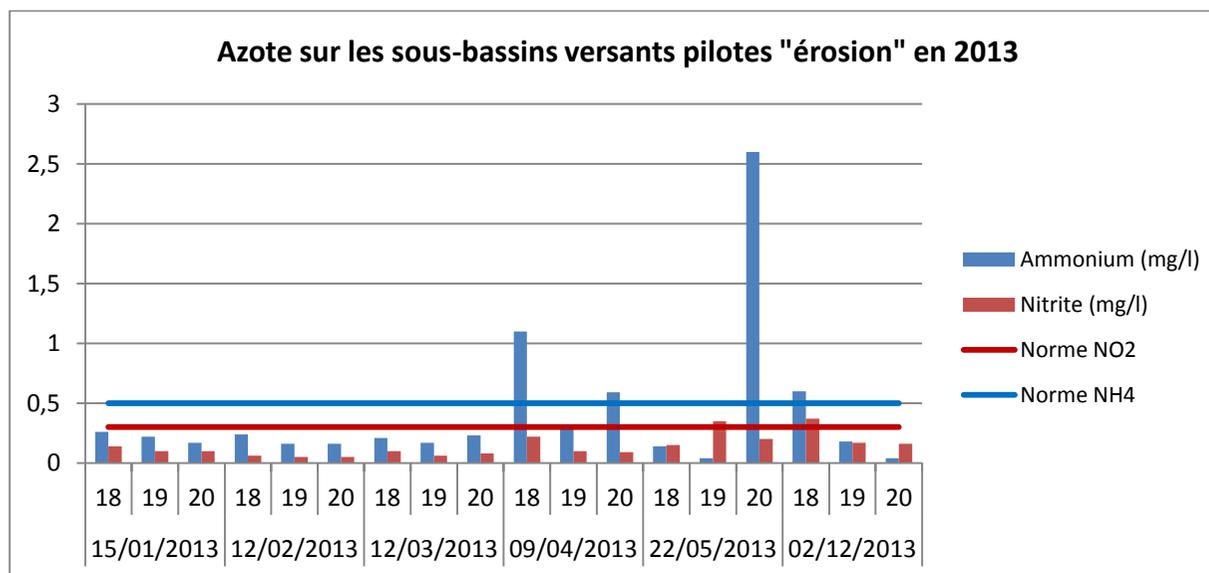


Le Ph est globalement satisfaisant sur les sous-bassins versants pilotes « érosion » malgré une légère chute en mars 2013.

Une panne matérielle en avril 2013 explique l'absence de données

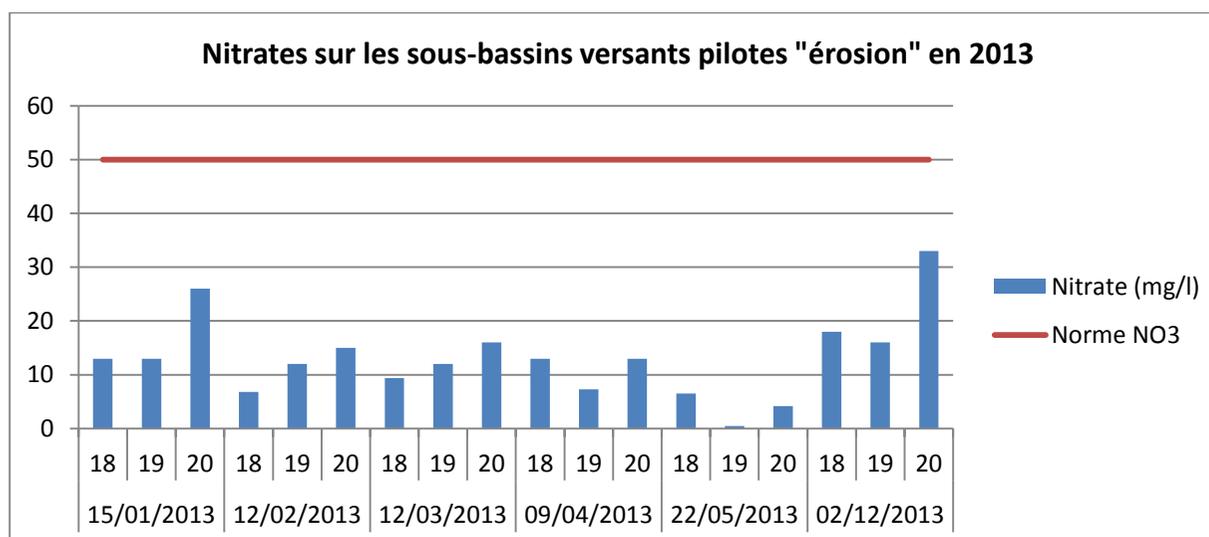


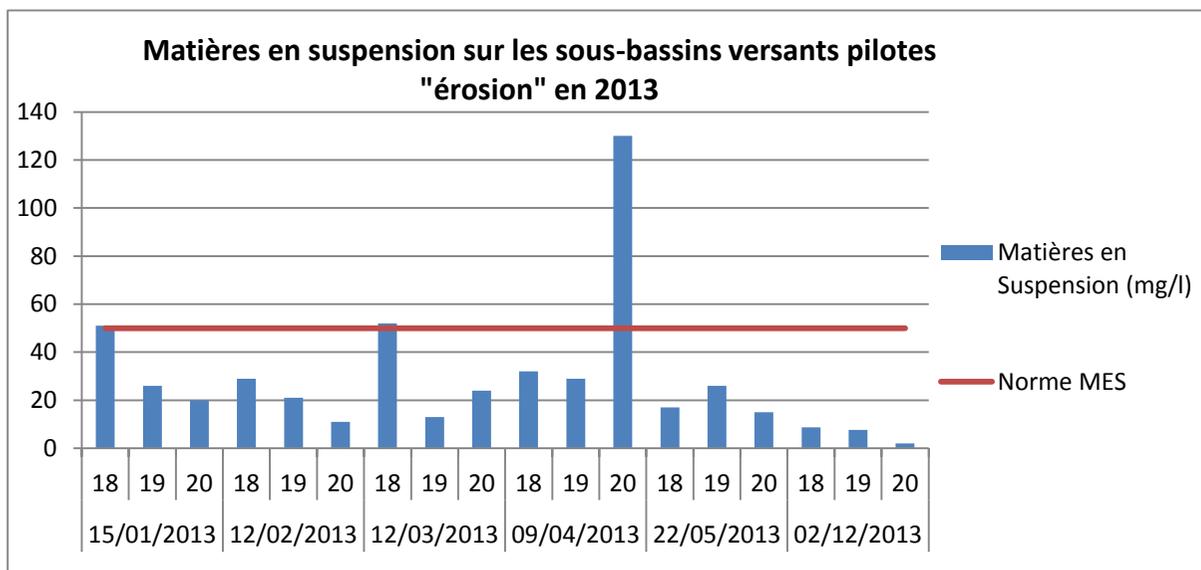
Les phytosanitaires sont très présents dans les cours d'eau des sous-bassins pilotes. Leur concentration dépasse fréquemment la limite des normes « eau potable » et bon état SEQ-EAU. Le glyphosate et l'AMPA, sa molécule de dégradation, sont prépondérants face aux autres molécules retrouvées (isoproturon, métaldéhyde etc...).



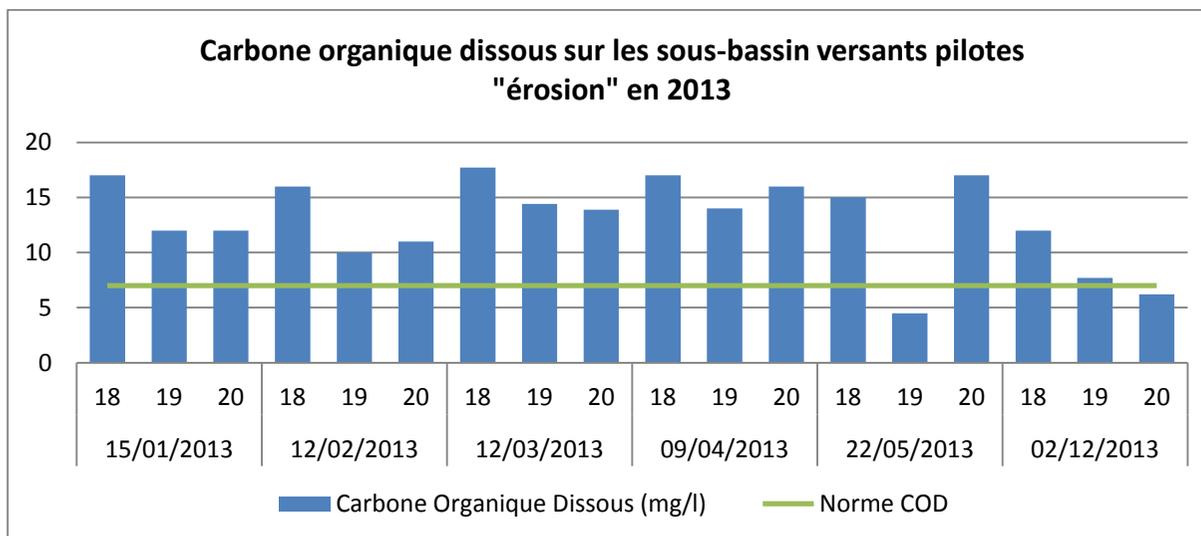
L'azote est en proportion non alarmante sur ces territoires malgré quelques dépassements en ammonium et en nitrite.

Les nitrates restent en dessous de la norme DCE.

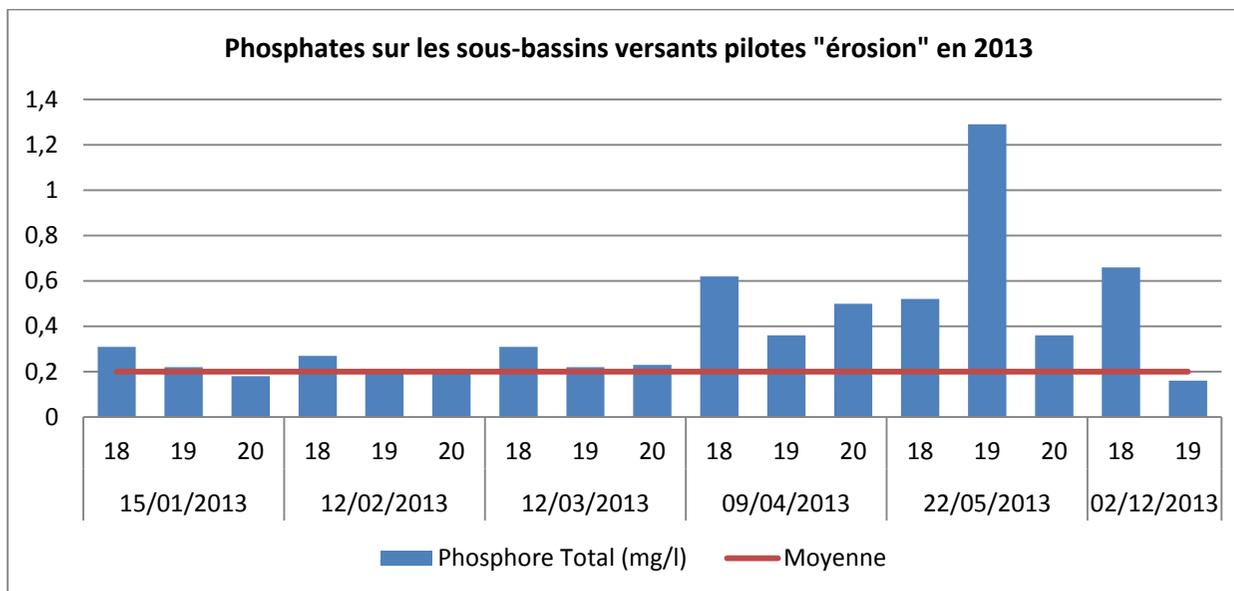




Les matières en suspension ne présentent pas de problématiques majeures avec cependant un pic en avril 2013 pour le sous-bassin de la Naulière.

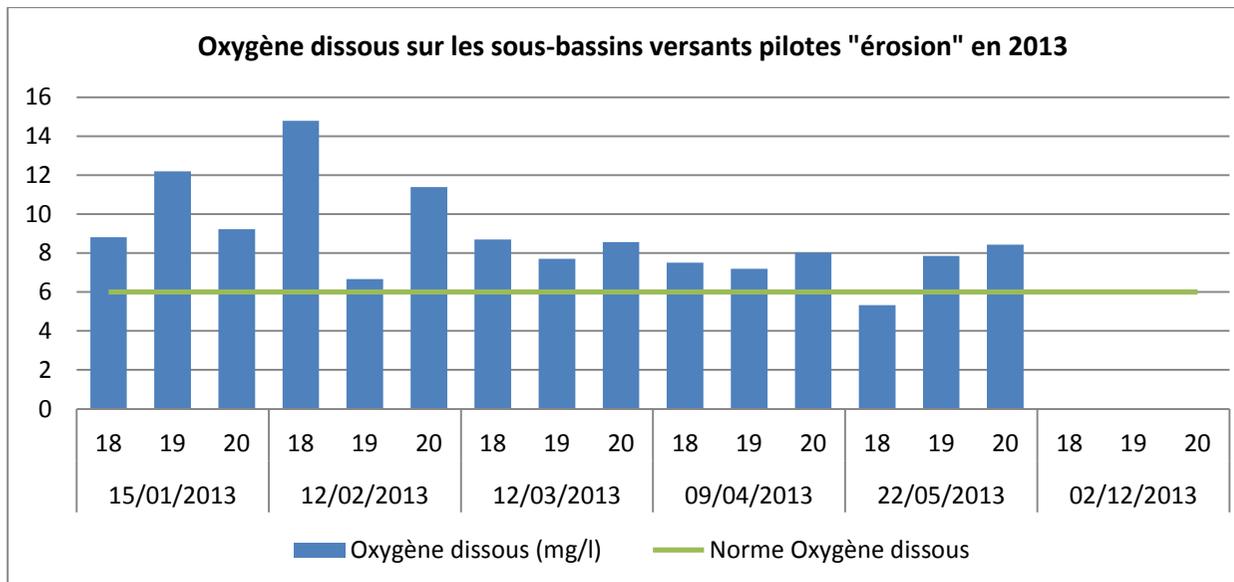


Les valeurs de Carbone Organique Dissous sont particulièrement problématiques. Les fortes valeurs observées peuvent être dues au lessivage des sols (érosion), à une abondance de la végétation (mauvaise gestion de la ripisylve) ou à des rejets urbains.



Les phosphates représentent une problématique forte sur ces territoires, ce qui démontre, à l'instar du COD, une forte problématique érosive au niveau des bassins versants.

Il est possible d'observer la pollution accidentelle du Jaunay amont de mai 2013 (point n° 19, analyse du 22 mai 2013).



L'oxygénation des cours d'eau est globalement satisfaisante sur les sous-bassins versants pilotes « érosion » malgré une légère chute en mai 2013 sur le Birot.

La panne matérielle en décembre 2013 explique l'absence de données.

## 7. ACTIONS DE COMMUNICATION

### 7.1 PILOTAGE DES ACTIONS DE COMMUNICATION

La communication du SAGE est pilotée par un groupe composé de 13 membres et mise en œuvre par Mme Anne BARBIER, animatrice du SAGE.



- Communes : Commequiers (M. Antoine DUPE), Beaulieu sous la Roche (M. Claude GROUSSIN), Givrand (M. Philippe BERNARD), Notre Dame de Riez (M. Hervé BESSONNET), Saint Hilaire de Riez (Mme Hélène BECHSTEIN) ;
- Représentants de structures et d'associations : Chambre d'agriculture (Mme Florence PAYRAUDEAU), Comité de Protection de la Nature et des Sites (M. Benoît GRAUX), Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Mme Mélanie BROCHARD), La Cicadelle, Vendée Eau (MM. Auguste GUILLET et Benjamin HEMION) ;
- Usagers : MM. André EPERDUSSIN (Sainte Flaive des Loups) et Claude SKALINSKI (Le Fenouiller).

Le groupe s'est réuni 3 fois en 2013 (17 janvier, 24 juin et 23 septembre). La communication s'est organisée autour des objectifs suivants :

- faire connaître le SAGE, approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2011 par arrêté préfectoral, et faciliter l'accès à l'information,
- sensibiliser les acteurs locaux et la population.

Les actions suivantes, prévues au titre de l'année 2013, ont été réalisées :

- lettre de la gestion de l'eau Vie et Jaunay n° 15,
- fiche technique n° 3 actualisée,
- site internet,
- sensibilisation des Conseils Municipaux des Jeunes et des Enfants (CMJ/CME),
- participation aux manifestations organisées sur le thème de l'eau et de l'environnement.

L'action « Forum local de l'eau » n'a pas été réalisée.

## 7.2 LETTRE DE LA GESTION DE L'EAU VIE ET JAUNAY N° 15

### Objectif de l'action

L'objectif est d'informer et de rendre compte des principales actions et activités du Syndicat Mixte des Marais (travaux, études, mise en œuvre du SAGE). La lettre a également vocation à relayer les démarches de reconquête de la qualité de l'eau. Les destinataires de ces messages sont les élus et les partenaires associatifs et techniques. Le grand public est aussi amené à lire ces informations à travers sa mise à disposition dans les halls d'accueil des mairies, communautés de communes, usines d'eau potable.



### Contenu de l'action

La lettre, **imprimée à 2 000 exemplaires**, est donc adressée à l'ensemble des mairies concernées par le bassin versant (37) pour une diffusion à l'équipe municipale et aux services, aux membres de la Commission Locale de l'Eau et du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais. Elle est mise à disposition du public dans les présentoirs spécifiquement conçus pour recevoir la documentation « eau » du SAGE et de Vendée Eau. Les autres collectivités, chambres consulaires, administrations, associations, sont également destinataires. Elle est téléchargeable sur le site internet : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com) - rubrique « Documentation ». La maquette est réalisée par le groupe communication. La conception graphique, la mise en forme finale et l'impression sont confiées à un prestataire (Les pieds sur terre...).

### Résultats

Il n'est pas fait d'évaluation de la satisfaction de la lettre. Il apparaît néanmoins important de s'assurer à minima de sa bonne diffusion à partir des communes envers la population (La lettre est-elle bien placée dans les présentoirs à documentation spécifiques ?).

### Objectifs pour 2014

En terme de planning, il peut être proposé d'envisager une diffusion de la lettre n° 16 pour septembre 2014, soit une validation du bon à tirer en juillet. Un certain nombre de bilans de Contrats et de résultats d'études étant disponibles (Contrat Restauration Entretien des Rivières et Zones Humides 2008-2013, études continuité écologique, suivi des quantités de pesticides...), il peut être opportun de synthétiser quelques données et de rendre compte des conclusions des études en cours sur le bassin au regard des problématiques qui se posent aujourd'hui. A noter que l'évaluation des Contrats EVE visant à reconquérir la qualité de l'eau des bassins versants d'Apremont et du Jaunay amont se déroulera en 2014.

## 7.3 ACTUALISATION DE LA FICHE TECHNIQUE N° 3 « LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES »

### Objectif de l'action

Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. L'objectif de cette fiche spécifique aux plantes aquatiques exotiques envahissantes est d'informer sur :

- les caractéristiques principales des trois espèces problématiques rencontrées sur le territoire : Jussie, Myriophylle du Brésil et Elodée dense,
- les impacts sur le milieu causés par ces espèces,
- les moyens de lutte collectifs mis en œuvre par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay sur le bassin versant aval,
- les moyens d'action individuels.



« Le SAGE vous informe... »

# Les plantes aquatiques exotiques envahissantes

Feuille n°3 octobre - 2013

### La nature en danger

Les plantes aquatiques exotiques ont été introduites par le biais des nombreux échanges internationaux. Depuis le 20<sup>ème</sup> siècle, ces plantes sont commercialisées en aquariophilie et comme plantes ornementales.

Ayant une forte capacité de bouturage, ces plantes se dispersent dans le milieu naturel, provoquant des déséquilibres écologiques dans les différents écosystèmes.

L'ament du lac du Gai-Gerard envahi de Jussie 2013

### Le sachez-vous ?

Les espèces exotiques envahissantes sont considérées comme étant la 2<sup>ème</sup> cause de perte de la biodiversité dans le monde, après la destruction des habitats.

### Comment les reconnaître ?

#### Jussie (*Ludwigia grandiflora*)

- Originaire d'Amérique du Sud,
- Plante vivace pouvant se développer sur terre ou dans l'eau, jusqu'à 2-3 mètres sous la surface de l'eau,
- Feuilles arrondies au stade submergé ou flottant et allongées au stade émergé,
- Fleurs jaune vif, à 5 ou 6 pétales, de 4 à 5 cm de diamètre.

#### Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)

- Originaire d'Amérique du Sud,
- Plante vivace pouvant se développer sur terre ou dans l'eau, possédant des tiges pouvant atteindre 3 à 4 m de long et 5 mm de diamètre,
- Feuilles vert clair pour les immergées ou vert foncé pour les émergées,
- Fleurs blanches très discrètes (1 mm de diamètre).

#### Elodée dense (*Egeria densa*)

- Originaire d'Afrique du Sud,
- Plante vivace, toujours immergée,
- Feuilles allongées de 1 à 3 cm de long et 5 mm de large,
- Fleurs blanches de 18 à 25 mm de diamètre, à 3 pétales.

### Impacts sur le milieu

- Accélération du comblement et de l'envasement
- Baisse de la biodiversité
- Altération de la qualité de l'eau
- Menace sur les activités de loisirs (pêche, chasse)

Il suffit d'une bouture de quelques centimètres pour coloniser un milieu naturel.

### Moyens de lutte

Depuis 1997, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est confronté à la prolifération des plantes aquatiques exotiques envahissantes.

Afin de limiter l'impact de ces plantes sur les cours d'eau et marais, le Syndicat Mixte a mis en place de nombreuses campagnes d'arrachage manuel et mécanique, réalisées de juillet à septembre. 50 000 € ont été dépensés en moyenne chaque année de 2008 à 2012, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Vendée.

#### Arrachage mécanique

Cette technique consiste à réaliser un curage avec une pelle mécanique sur des secteurs fortement envahis.

Les boues et les plantes arrachées sont étalées sur les abords des parcelles où elles sèchent naturellement, ce qui permet de les détruire.

#### Arrachage manuel

Les herbiers, localisés dans les secteurs faiblement envahis, sont arrachés à la main.

Les plantes arrachées sont déposées sur les parcelles riveraines où elles sèchent naturellement.

### I plante achetée | marais envahi

Pour en savoir plus sur les plantes exotiques envahissantes, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.slv-jaunay.com](http://www.slv-jaunay.com)

Rubrique « Documentation ».

### Comment agir ?

Nous avons besoin de vous pour stopper ce fléau et préserver la nature.

Le Myriophylle du Brésil et l'Elodée dense sont toujours en vente\* dans les jardinerie, ainsi que d'autres plantes aquatiques exotiques envahissantes : ne les achetez pas et privilégiez les plantes locales.

Si vous les reconnaissez, contactez le Syndicat Mixte des Marais qui vous apportera les conseils appropriés.

Vous pouvez aussi prendre une photo et l'envoyer pour avis à [marais.vf@wanadoo.fr](mailto:marais.vf@wanadoo.fr).

\* Depuis le 2 mai 2007, seule la Jussie est interdite à la commercialisation.

Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay  
 Tél. : 02.51.54.28.18 - [marais.vf@wanadoo.fr](mailto:marais.vf@wanadoo.fr)  
 SAGE du Bassin de la Vie et du Jaunay  
 Tél. : 02.28.10.94.37 - [sage.loire@wanadoo.fr](mailto:sage.loire@wanadoo.fr)  
 Secrétariat : 11 Rue du Bourg - 85400 GUIVRAND  
 Fax : 02.28.10.95.48 - [www.slv-jaunay.com](http://www.slv-jaunay.com)

Mobilisé avec le concours financier de :

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

LE PAYS DE LA LOIRE

### Contenu de l'action

La fiche est imprimée en 2 000 exemplaires et diffusée conjointement à la lettre de la gestion de l'eau. Elle est rééditée lors de participations à des événements sur l'environnement (journée mondiale de l'eau, opération « Mains Vertes », festival Energ'étique...) et est distribuée sur le stand d'information du Syndicat Mixte des Marais. La présence d'aquariums présentant la flore locale, d'une part, et la flore aquatique envahissante, d'autre part, constitue un bon point d'accroche du public.

### Résultats

On remarque un réel intérêt du public pour la thématique des plantes locales et envahissantes.

### Objectifs pour 2014

Poursuivre l'information notamment dans les jardinerie.

## 7.4 SITE INTERNET « WWW.VIE-JAUNAY.COM »

### Objectif de l'action

L'objectif est de diffuser régulièrement des informations sur les actions et événements qui concernent l'eau et les milieux aquatiques du bassin versant.

### Contenu de l'action

Trois lettres d'actualités (newsletters) ont été réalisées : mars, août et décembre. Elles sont diffusées à **358 abonnés**.

Les rubriques suivantes ont été actualisées :

- « Documentation » : mise en ligne de la lettre d'information 2013, de la fiche technique actualisée sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes, actualisation de la revue de presse, rapports annuels d'activité 2012.
- « Photothèque » : ajout d'albums photos pour les travaux réalisés en 2011 et 2012,
- « Cartographie » : localisation des principaux travaux réalisés en 2011 et 2012,
- « Qui » : informations sur le Syndicat Mixte des Marais (nouveaux statuts en ligne), sur la réduction de l'utilisation des pesticides par les communes (formations, journées techniques...),
- « Comment » : le rapport d'évaluation du Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides 2008 – 2013 est en ligne.

Une nouvelle page a été créée afin de présenter **l'Association Syndicale des marais de la basse vallée de la Vie**.

Afin de faire évoluer le site 4 ans après sa mise en service, un **bilan** a été réalisé en consultant les internautes, les membres du groupe communication et l'équipe du Syndicat Mixte des Marais.

De manière générale, le site apparaît **clair, agréable avec un accès facile à l'information**. Il est apparu néanmoins le souhait **d'actualisation plus fréquente et régulière** et une réorganisation des pages. Une mini refonte du site est réalisée en fin d'année 2013 afin de faire place à plus de visuels et rendre le site plus attractif.



### Résultats

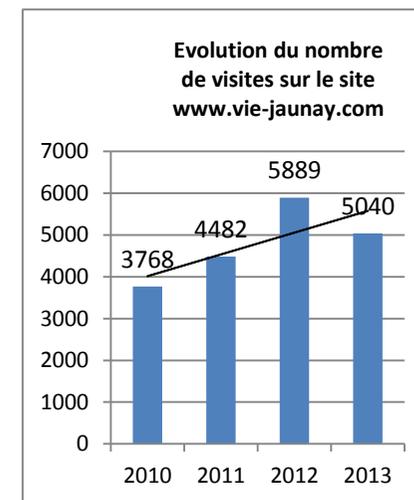
Pour l'année 2013, on constate une légère diminution du nombre de visites (5 040) en comparaison de l'année 2012 qui avait connu une fréquentation importante du fait du concours photo (5 889).

La courbe de tendance reste ascendante. La page d'accueil, la page « Documentation – les documents du SAGE » et « Qui : le Syndicat Mixte des Marais » restent les pages les plus consultées en 2013.

En moyenne, 3,13 pages sont lues en 2 mn 44.

### Objectifs pour 2014

- Actualiser régulièrement.
- Augmenter les liens à partir des sites des communes.



## 7.5 SENSIBILISATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES JEUNES ET DES ENFANTS (CMJ/CME)

### Contexte et objectifs de l'action

Sensibiliser les jeunes à la protection de la ressource en eau, leur donner envie d'agir localement.

### Public visé

- Les enfants de 10-11 ans élus aux Conseils Municipaux des Jeunes (CMJ) ou des Enfants (CME),
- les élus référents qui accompagnent les jeunes et plus globalement le conseil municipal,
- les habitants du bassin versant.

### Contenu détaillé

Deux CMJ ont répondu à l'appel à projets « L'eau : aujourd'hui et demain » :

- Coëx,
- Saint Etienne du Bois.

Le Syndicat Mixte des Marais a fait appel à une structure spécialisée dans l'animation et la pédagogie autour de l'environnement pour accompagner les CMJ/CME. Le prestataire retenu est l'association La Cicadelle, basée à Aizenay, association qui intervient déjà dans les établissements scolaires pour les programmes pédagogiques sur l'eau et qui a développé des clubs nature dans certaines communes.

### Résultats

Une rencontre a été organisée entre l'animatrice du SAGE, les élus référents et l'animatrice de l'association. Il en ressort un bilan général très positif. Les enfants ont été sensibilisés au parcours de l'eau et aux bons gestes pour économiser l'eau. La manipulation, les expériences, les visites ont été très appréciées et constituent de très bons supports de sensibilisation. En terme de nombre de CMJ sensibilisés, l'objectif de départ n'est pas atteint (2/5) peut être en lien avec les programmes pédagogiques sur l'eau déjà proposés au sein des écoles élémentaires. Les enfants peuvent craindre une répétition. Il conviendra de veiller à bien informer sur les objectifs d'une sensibilisation à l'eau dans le cadre du CMJ. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de l'action publique, de la citoyenneté, de la démarche de projet. Une initiative plus grande leur est accordée.



Les économies d'eau au quotidien : travaux pratiques

### Objectifs pour 2014

Reconduction de l'action avec un étalement des séances sur 2 ans si cela est souhaité. Bilan à mi-parcours et rassemblement des CMJ en fin de projet. Valorisation dans la presse.

## 7.6 PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS SUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT

### Contexte de l'action

La cellule d'animation du SAGE a été sollicitée pour participer à trois manifestations grand public :

- **la Journée Mondiale de l'Eau**, organisée par le SIAEP de la Haute Vallée de la Vie, le 17 mars 2013,
- **les portes ouvertes des serres municipales, « Opération mains vertes »**, organisées par la municipalité de Saint Gilles Croix de Vie, le samedi 20 avril 2013, dans le cadre de la semaine du développement durable,
- **le Festival Energ'éthique**, organisé par la municipalité de Saint Hilaire de Riez, les 25 et 26 mai 2013.

### Objectifs

- Sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection de la ressource en eau,
- faire connaître l'action du Syndicat Mixte des Marais et le SAGE Vie Jaunay.

### Public visé

Elus, habitants, résidents secondaires, touristes, familles.

### Contenu détaillé

Tenue d'un stand présentant le bassin versant de la Vie et du Jaunay, le rôle du Syndicat Mixte des Marais et ses actions, le SAGE. Affiches, lettres, fiches techniques, guide pédagogique « Le SAGE Vie Jaunay en pratique ». Exposition des photos du concours 2012 « La Vie au fil de l'eau ».

Utilisation des jeux sur les consommations en eau, la faune et la flore des milieux aquatiques, les marais. Aquariums. Kits d'économies d'eau mis à

disposition par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Panneaux d'exposition sur le jardinage au naturel.

### Résultats

- Journée Mondiale de l'Eau : 500 visiteurs,
- Opération mains vertes : 300 visiteurs,
- Festival Energ'éthique : 200 visiteurs sur les 2 jours.

#### *Portes ouvertes des serres municipales de Saint Gilles Croix de Vie, le 20 avril 2013*



#### *Festival Energ'éthique, les 25 et 26 mai 2013*



## 7.7 AUTRES ACTIONS

Diverses autres actions d'information ont été réalisées :

- Publication d'articles de presse relatifs au Contrat Régional de Bassin Versant Vie Jaunay et à l'action coup de poing d'arrachage de la Jussie sur le Lac du Gué Gorand.
- Publication d'articles dans les bulletins municipaux de Saint Révérend, Saint Maixent sur Vie et Saint Gilles Croix de Vie.
- Acquisition d'une malle pédagogique sur l'eau « Ricochets » et formation à l'utilisation de cette malle.
- Réalisation d'oriflammes pour la participation à des événements sur l'eau et l'environnement.



## 8. SUIVI DE LA QUALITE BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU

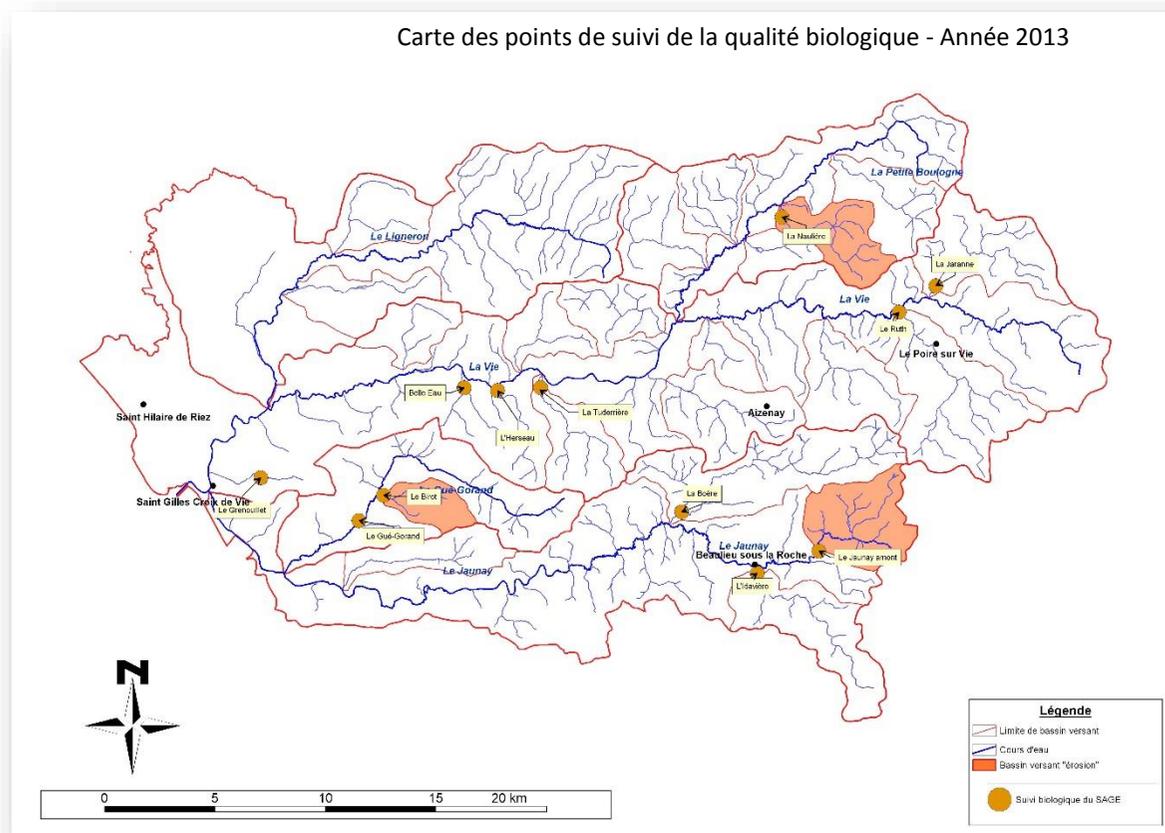
Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay, et plus particulièrement du suivi/évaluation des actions du SAGE, un suivi biologique des cours d'eau est mis en œuvre en complément des réseaux de suivis existants.

Ces suivis ont trois objectifs principaux :

- le suivi des masses d'eau Très Petits Cours d'Eau : la Tuderrière et le Gué Gorand ;
- le suivi des trois sous-bassins versants pilotes « érosion » : la Naulière, le Jaunay amont, le Birot ;
- l'amélioration de la connaissance sur d'autres petits cours d'eau :
  - les affluents de la Vie : la Jaranne, le Ruth, l'Herseau, Belle-Eau, le Grenouillet,
  - les affluents du Jaunay : l'Idavière, la Boère.

Trois indices sont mesurés :

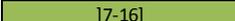
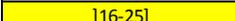
- l'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé),
- l'IBD (Indice Biologique Diatomées),
- l'IPR (Indice Poissons Rivière).



### Résultats des suivis biologiques pour l'année 2013

Indicateurs biologiques	Années	Bassin de la Vie							Bassin du Jaunay				
		La Jaranne	Le Ruth	La Naulière	La Tuderrière	Belle eau	L'Herseau	Le Grenouillet	Le Jaunay amont	L'Idavière	La Boëre	Le Gué-Gorand 2	Le Birot
IBGN	2013	16	13	15	15	17	16	7	6	12	14	14	7
IBD	2013	11,8	12,2	11,2	11,5	11,6	11,7	9,6	10,7	11,1	13,9	11,4	10
IPR	2013			29,79	21,395				34,831			27,942	29,588
Etat écologique global	2013												

Etat écologique (IBGN et IBD et état écologique global)	
	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais

Qualité piscicole	
	<7 Excellente
	]7-16] Bonne
	]16-25] Médiocre
	]25-36] Mauvaise
	>36 Très mauvaise

#### Commentaires :

Les conditions hydrologiques des cours d'eau étaient particulières cette année 2013 car **l'étiage n'était pas marqué**. Les mesures se sont déroulées dans une période de moyennes eaux. L'état écologique global est basé sur le plus mauvais résultat des indicateurs disponibles pour une station de mesure donnée. Les résultats 2013 indiquent un **état écologique médiocre** pour les stations de la Naulière, du Grenouillet, du Jaunay amont et du Birot et un **état moyen pour les autres stations**.

L'impression générale qui se dégage est celle de **bassins versants relativement altérés d'un point de vue morphologique et chimique**. Cette année encore, aucun cours d'eau ne présente un bon état écologique global, **la qualité de l'eau étant le facteur limitant**. En effet, les conditions hydrologiques favorables des printemps 2012 et 2013 n'ont pas eu d'influence sur les états écologiques globaux.

Les espèces retrouvées témoignent de la présence importante de matières organiques dans les cours d'eau et d'un niveau d'eutrophisation marqué indiquant des pollutions diffuses. Sur deux stations, des pollutions directes et récentes ont été identifiées : le Gué-Gorand 2 et le Jaunay amont (pour cette dernière l'information a été transmise au service départemental de l'ONEMA qui n'a pas pu identifier la cause de la pollution).

## 9. BILAN FINANCIER (VOIR COMPTE ADMINISTRATIF)

## 10. ANALYSE – BILAN ET PERSPECTIVES

### 10.1 ETAT DES MASSES D'EAU AYANT UN OBJECTIF DE BON ETAT EN 2015

Selon l'évaluation 2011 réalisée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 57 % des masses d'eau ayant un objectif de bon état en 2015 ne l'atteignent pas aujourd'hui. Il s'agit de la **masse d'eau côtière** et des masses d'eau cours d'eau de **la Vie amont**, de **la Petite Boulogne et du Jaunay amont**. Les paramètres déclassants sont la **mauvaise qualité physico-chimique des eaux** et les **mauvaises conditions morphologiques**. Le travail engagé sur ces cours d'eau en matière de restauration de la continuité écologique doit permettre d'identifier précisément les causes d'altérations et de dégager un programme d'actions permettant de restaurer l'état écologique.

Cet état est fortement dépendant de la qualité physico-chimique des eaux, encore dégradée, qui est à appréhender en concertation avec les acteurs en charge de l'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles et du monde agricole. Les Contrats de Territoire portés par les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable sont arrivés à leur terme en 2013. L'année 2014 sera consacrée à leur évaluation et à la réflexion sur les actions à mettre en place pour les prochaines années.

### 10.2 LA VIE DU SAGE ET DES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DE SES DISPOSITIONS

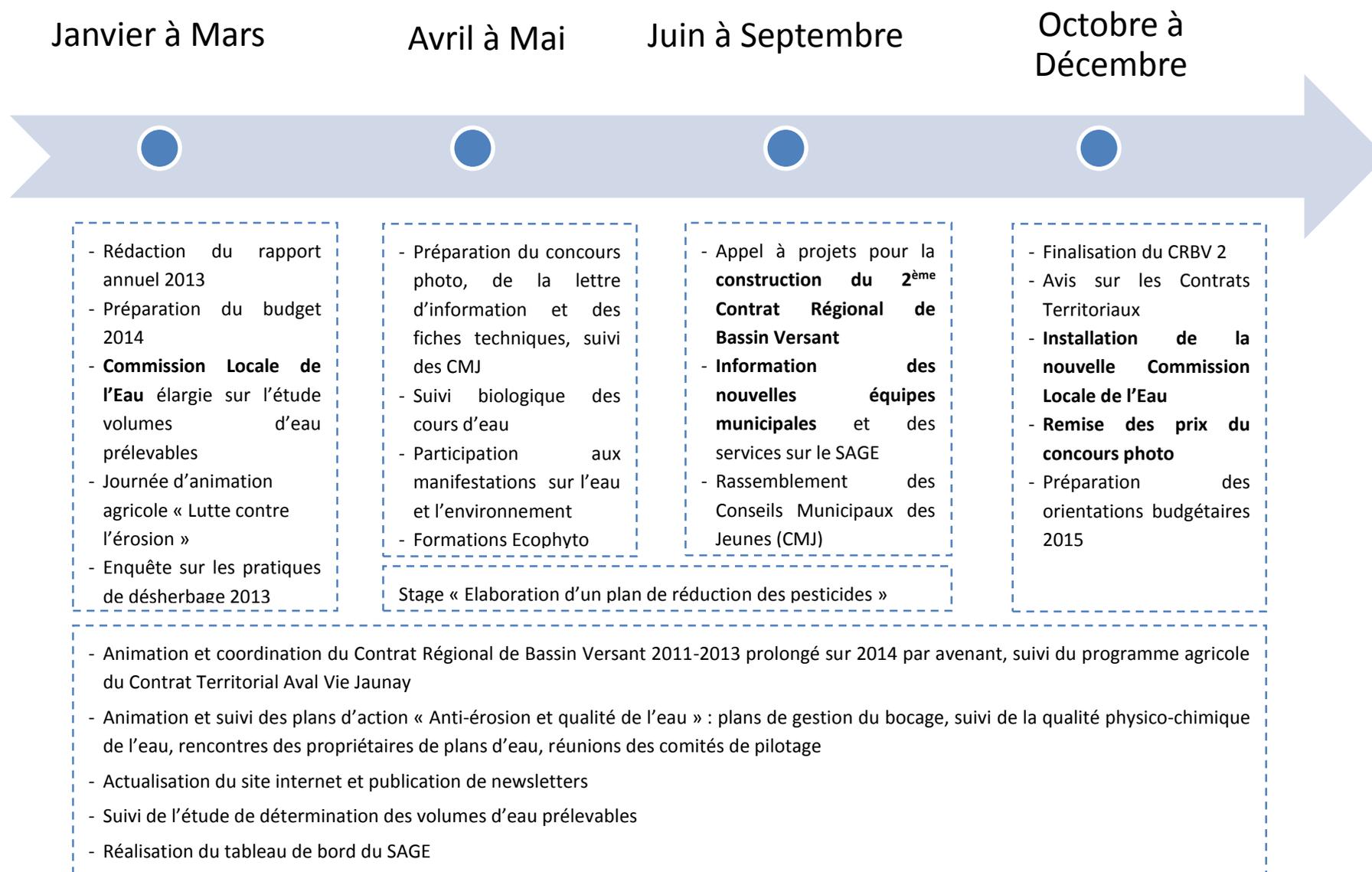
La dynamique opérationnelle sur le bassin versant est relativement importante grâce aux Contrats financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Général de la Vendée. L'ensemble de ces Contrats se terminant en 2013-2014, il s'agira de proposer un **nouveau dispositif opérationnel en 2015** répondant aux enjeux du SAGE et aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

Suite aux élections municipales, un **appel à projets** sera donc conduit auprès des collectivités et des différents maîtres d'ouvrage potentiels, de juin à septembre 2014, pour la construction du Contrat Régional de Bassin Versant sous la coordination de la structure porteuse du SAGE.

Pour les Contrats Territoriaux, les maîtres d'ouvrage devront s'assurer de l'avis de la CLE sur le projet de Contrat avant l'instruction par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. En effet, une des conditions particulières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est que le projet soit cohérent avec les préconisations du SAGE quand il existe. Un travail le plus en amont possible sur l'élaboration de ces Contrats est donc souhaitable.

Concernant l'actualisation du SAGE existant, il est prévu en 2014 l'élaboration d'un projet de **plan de réduction des pesticides** en lien avec la démarche Ecophyto. **L'étude de détermination des volumes d'eau prélevables** devrait être finalisée.

## 10.3 PLANNING PREVISIONNEL D'ACTIVITES POUR 2014



## 11. ANNEXES

### 11.1 ANNEXE N° 1 : AVIS SUR LE PROJET DE PLAGEPOMI 2014-2019

« La lecture du projet de PLAGEPOMI (Plan de gestion des poissons migrateurs) amène les questions et suggestions suivantes :

- **Un retour sur les connaissances vers les territoires semble primordial** si l'on veut faciliter l'implication locale au sujet des poissons migrateurs le plus en amont possible des projets. Des données sont collectées mais ne sont pas transmises et valorisées localement. Cela nuit à l'intégration le plus en amont possible de cette problématique. Par exemple, une première concertation a été menée en 2010 avec les territoires pour la **localisation des frayères au titre de l'article L. 432-3 du Code de l'Environnement** mais n'a pas été suivie d'information sur la suite donnée. Or, le projet de PLAGEPOMI présente une carte de localisation des frayères sur laquelle figurent, pour le bassin de la Vie et du Jaunay, **des frayères d'Alose** sur la partie aval. Aujourd'hui, ce poisson migrateur n'est pas pris en compte dans les études relatives à la mise en œuvre du principe de continuité écologique. **De même, la liste des espèces holobiotiques** devant être prises en compte pour les cours d'eau classés en liste 2 n'étant pas encore publiée, les projets de restauration de la continuité avancent mais sur les enjeux prioritaires identifiés jusqu'à présent. Si des exigences particulières apparaissent maintenant, cela pourrait induire une remise en cause des concertations et des décisions prises.
- **Le CTT Loire aval et côtier vendéen pourrait être l'instance d'information et d'échanges** sur la mise en œuvre du PLAGEPOMI.
- **Des réservoirs biologiques** ont été définis dans le SDAGE Loire-Bretagne. Le projet de PLAGEPOMI prévoit-il des dispositions spécifiques sur les territoires concernés ?
- **Enfin, la recherche de cohérence entre les objectifs du PLAGEPOMI et le SDAGE Loire-Bretagne est à souligner.** Ceci permettra de rendre plus accessible les mesures prises, de faciliter la coordination des interventions et de renforcer l'efficacité des politiques publiques de préservation et de reconquête de la qualité des milieux aquatiques.  
 Certaines recommandations du PLAGEPOMI pourraient ainsi devenir opposables dans la mesure où elles sont intégrées dans le SDAGE. Les SAGE devant être compatibles avec les orientations du SDAGE, l'association des CLE est rendue ainsi nécessaire. Il convient alors de veiller à ce que les mesures prises soient de l'ordre des orientations générales afin que les CLE définissent elles-mêmes, à travers les SAGE et leurs contrats de mise en œuvre, les moyens pour répondre aux objectifs affichés. **Il est important de laisser une marge d'initiative à l'échelon local afin de faciliter la mobilisation des acteurs de terrain et l'émergence de projets. »**

## 11.2 ANNEXE N° 2 : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CREATION D'UNE UNITE DE METHANISATION, COMMUNE DE L'AIGUILLON SUR VIE

### « Compte-tenu :

- du contexte sensible dans lequel s'inscrit ce projet : proximité du site Natura 2000 «Marais du Jaunay et dunes de la Sauzaie » et du littoral,
- de l'impact potentiel du projet sur la qualité des eaux du Jaunay, du Gué Gorand et du littoral,
- de l'importance des inquiétudes et des interrogations soulevées par le projet,
- des erreurs de calcul et contradictions relevées notamment par l'autorité environnementale et le commissaire enquêteur relatives au devenir de la phase solide et au plan d'épandage,
- de l'objectif général du SAGE Vie Jaunay de reconquête de la qualité des eaux à l'horizon 2015 et de ses objectifs particuliers de réduction des pollutions d'origine agricole et de protection du littoral,

### la Commission Locale de l'Eau regrette :

- que le dossier de demande d'autorisation pour la création d'une unité de méthanisation s'accompagne d'une demande de mise à jour de l'effectif d'animaux,
- l'absence d'études comparatives entre la situation actuelle et future,
- que des solutions techniques de gestion de l'azote n'aient pas été évoquées et envisagées.

### Elle recommande :

- d'apporter des précisions sur :
  - le devenir du digestat solide (épandage ?),
  - la quantité réelle d'azote et de phosphore à épandre,
  - l'aptitude des parcelles à l'épandage (liste des parcelles avec description de la nature des sols, de la pente et du classement aux documents d'urbanisme),
  - le matériel qui sera utilisé pour l'épandage,
  - les modalités de stockage du digestat liquide et le dispositif retenu pour éviter les débordements et fuites ;
- de fournir une cartographie du plan d'épandage faisant apparaître le respect des distances avec les tiers et les cours d'eau ;
- de présenter des comparaisons entre la situation actuelle et la situation future concernant :
  - la pression azotée et phosphorée du plan d'épandage et des exploitations concernées,
  - la qualité actuelle et future des eaux du Jaunay et du Gué Gorand ;

- de mettre en place :
  - un dispositif de contrôle renforcé par les autorités sanitaires,
  - un dispositif de surveillance par le pétitionnaire : suivi des modalités d'épandage et suivi de la qualité des eaux des fossés drainant les parcelles concernées par le plan d'épandage,
  - un programme de protection des eaux comprenant la plantation et la restauration des haies et la mise en place de bassins de décantation,
  - une commission de suivi associant les parties prenantes où seront présentés les résultats d'analyses et la mise en place des mesures exigées au dossier. »

## 11.3 ANNEXE N° 3 : TABLEAU DE BORD COMMUN AUX SAGE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Indicateurs communs du tableau de bord du SAGE Vie et Jaunay  
Année 2013

Sage mis en œuvre

2011

## 1 Atteinte du bon état des masses d'eau du Sage

Indicateurs fournis par le STB

## Millésime d'évaluation de l'état

Etat 2011

Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface du Sage pour l'année Y

Type_ME	Nombre_ME	Etat écologique des masses d'eau hors MEFM et MEA					Objectif très bon et bon état écologique			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015	2021	2027	
Cours d'eau	8	12,50%	62,50%	21,50%	0%	0%	38%	50%	0%	12,50%
Plans d'eau	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Eau de transition	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Eau côtière	1	0%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	0%

Synthèse du potentiel écologique des MEFM ET MEA du Sage pour l'année Y

Type_ME	Nombre_ME	Potentiel écologique des MEFM et MEA					Objectif de potentiel écologique très bon et bon			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015	2021	2027	
MEFM - MEA Cours d'eau	2	0%	0%	100%	0%	0%	50%	0%	50%	0%
MEFM - MEA Plans d'eau	2	100%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
MEFM - MEA Eau de transition	1	0%	0%	0%	100%	0%	100%	0%	0%	0%
MEFM - MEA Eau côtière	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface du Sage

	Nombre_ME	Niv3	Niv2	Niv1	sans données
Etat écologique	14	64,29%	14,29%	14,29%	7,14%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME de surface

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015	4
--	---

Synthèse de l'état des ME souterraines du Sage

	Nombre_ME	ME en bon état chimique	ME en bon état quantitatif	Objectif 2015		Objectif 2021		Objectif 2027	
				bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif
Eaux souterraines	3	100%	100%	100,00%	100%	0,00%	0%	0%	0%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME souterraines

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015	0
--	---

## 2 Mise en œuvre des dispositions du Sdage 2010-2015

## 1B-1 Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Nombre de cours d'eau identifiés comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement objectif

Nombre de cours d'eau	0
-----------------------	---

Voir fiche de lecture n° 6 pour la définition des cours d'eau prioritaires

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquels le taux d'étagement actuel a été calculé

Taux d'étagement actuel	entre 0 et 20 %	entre 20 et 40%	entre 40 et 60%	entre 60 et 80%	entre 80 et 100%
Nombre de cours d'eau	0	0	0	0	0

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquels un taux d'étagement objectif a été défini

Taux d'étagement objectif	entre 0 et 20 %	etc...	
Nombre de cours d'eau	0	0	0

Le taux d'étagement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la CLE

Millésime de la liste des ouvrages

2012

Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opération de gestion

	Effacement (suppression totale)	Arrasement partiel, échancrure	Gestion des ouvrages	Equipement d'ouvrages
Nombre d'ouvrages	0	0	23	9

Indicateur du bilan du programme de mesures : fourni par le STB

## 4A-2 Plan de réduction de l'usage des pesticides

Le Sage comporte un plan de réduction des pesticides  
Des zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité sont identifiées

	oui	non
		x
		x

## 6C Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les AAC

Indicateurs fournis par le STB

Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage

(AAC Grenelle)

- pour lesquels les études ne sont pas démarrées  
- pour lesquels les études sont en cours (c'est-à-dire dès la phase d'études préalables à la délimitation)  
- pour lesquels un "programme d'action" est mis en œuvre (au mois de mai année N)  
- pour lesquels un "programme d'action" est prévu (au mois de mai année N+1)

0
0
1
0

**8A-2, 8E-1 Préservation et gestion des zones humides**

Actions réalisées par la CLE en faveur des zones humides

	oui	non	en cours	%
Les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides sont inventoriées et hiérarchisées	x			
- Dans les enveloppes définies, proportion des communes ayant fait l'objet d'un inventaire précis				100
Les principes d'actions pour assurer la préservation et la gestion des zones humides sont identifiés	x			
Le cas échéant, des ZHIEP et des ZSGE sont identifiées		x		
Les actions nécessaires pour la préservation des ZHIEP, ainsi que les servitudes sur les ZSGE font l'objet de dispositions ou de règles		x		

Les notions d'enveloppes et d'inventaire précis se rapportent à la méthode définie dans le guide d'inventaire des zones humides de l'AE LB. Toutes ces actions sont considérées réalisées dès lors qu'elles sont validées par la Cle

**10A-1 Lutte contre les marées vertes**

Indicateurs fournis par le STB pour l'année 2013. Voir fiche de lecture n°3 pour la méthode.

Nombre de masses d'eau identifiées comme potentiellement contributeurs de marées vertes

Nombre de masses d'eau	0
------------------------	---

Parmi celles-ci, nombre de cours d'eau pour lesquels un objectif spécifique de réduction des flux de nitrates a été défini

Objectif de réduction	entre 0 et 30 %	entre 30 et 60 %	entre 60 et 100 %
Nombre de cours d'eau	0	0	0

L'objectif de réduction des flux est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la Cle

**11A1 Inventaire des zones de têtes de bassin versant**

L'inventaire est constitué a minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau

une analyse de leur caractéristique a été réalisée

Les objectifs et règles de gestion renvoient a minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV

	oui	non
L'inventaire est constitué a minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau		x
une analyse de leur caractéristique a été réalisée		x
Les objectifs et règles de gestion renvoient a minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV		x

## 15B-2 Volet pédagogique

Existence d'un volet pédagogique

	oui	non
Les objectifs sont identifiés	x	
Les publics sont identifiés	x	
Les partenaires sont identifiés	x	

Voir la fiche de lecture relative au volet pédagogique  
(disponible sur le site Internet de l'agence de l'eau)

Planification des actions

	oui	non	partiel
Les actions sont planifiées	x		
Les actions planifiées années N sont réalisées	x		
Les actions réalisées sont évaluées	x		

Votre évaluation (5 représentant la meilleure  
efficacité)

	de 1 à 5
Globale	5

## 3 Coordination des contrats territoriaux

Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 non atteint à ce jour :

- non concernées par une opération territoriale
- en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau
- en risque pollution (diffuse, nitrate et pesticide) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses

0	%
75	%
0	

Indicateurs calculés et fournis par le STB



*Secrétariat : 11 Rue du Bourg – 85800 GIVRAND*

*Tél. : 02.28.10.94.37 – Fax : 02.28.10.95.48*

*Courriel : [sage.viejaunay@wanadoo.fr](mailto:sage.viejaunay@wanadoo.fr)*

*Site internet : [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)*